



NUMÉRO 146

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2011

APPEL NOMINAL.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2011.

QUESTIONS ORALES. 5

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

1 - Grand Paris Seine Ouest - Election de représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au conseil de la communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest. **P.8**

2 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux. **P.9**

COMMISSION DES FINANCES

3 - Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2011 - Budget principal et budgets annexes - Remise gracieuse de dette - Attribution de subventions de fonctionnement - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Constitution d'une provision pour risques et charges. **P.9**

COMMISSION DES FINANCES

4 - Autorisations budgétaires 2012 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2012. **P.14**

COMMISSION DES FINANCES

5 - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme - Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement. **P.14**

COMMISSION DES FINANCES

6 - Convention de services comptable et financier, Axe 2, action 1 - Mise en place du paiement des dépenses récurrentes par prélèvement automatique - Autorisation donnée au maire à signer les conventions correspondantes. **P.18**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Bâtiments communaux - Pose et entretien de stores dans divers bâtiments communaux - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant. **P.18**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Convention portant superposition d'affectations pour l'aménagement de stations Autolib' - Approbation et autorisation donnée au maire pour signer. **P.19**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - ZAC Seguin Rives de Seine - Ouvrages d'infrastructures et de Superstructures - Partie de l'Avenue Pierre Lefauchaux, Seconde phase du parc de Billancourt, Passage commercial Pierre Bézier, Passerelle Constant Lemaître, Partie du Quai Georges Besse, Partie de la rue du Vieux Pont de Sèvres: Transfert de propriété - Autorisation donnée au Maire pour signer avec la SAEM les actes afférents. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - ZAC Seguin Rives de Seine - Ensemble Pastoral Catholique - Acquisition du terrain - Bail au profit de l'association diocésaine de Nanterre - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - ZAC Seguin Rives De Seine - Centre d'hébergement et de stabilisation - Vente d'un terrain situé 20, rue de Meudon - Acquisition en VEFA d'un foyer d'hébergement - Accord sur le montage opérationnel. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Etablissement Public foncier des Hauts-de-Seine - Convention cadre –Avenant n°1 - Périmètre Bellevue Est - Droit de préemption urbain renforcé - Délégation du droit de préemption urbain - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.23**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Transfert et restauration du bas-relief de la 'porte de la faculté de médecine' du musée-jardin Paul Landowski à l'espace Landowski- Avenant n°1 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL AINU. **P.23**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Mise à disposition des agents de la direction des Parcs et Jardins de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal. (Projet de convention mis sur table). **P.24**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Délégation de service public du restaurant municipal - Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°1 de prolongation de la convention signée avec la société RESTECO. **P.24**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Personnel Communal - Mesures Diverses. **P.25**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la ville de Boulogne-Billancourt en faveur du développement du Commerce. **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Création d'une Maison du Droit. **P.7**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Culture - Bibliothèques municipales- Demandes de subventions pour l'aménagement de la médiathèque du Trapèze - Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention et signer les conventions afférentes auprès de l'Etat et du Département. **P.29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Musées municipaux - Convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre – Autorisation. **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Ilot D3Aa2 – Construction de 55 logements sociaux par l'OPH PARIS HABITAT – Garantie des emprunts – Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Ilot D3Ab1 – Construction de 56 logements sociaux par l'OPH PARIS HABITAT – Garantie des emprunts – Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Activités et missions action sociale et santé - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions. **P.32**

L'an deux mille onze, le 17 novembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante deux pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2011.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 42

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Bruneau, MM Louap, Mougin, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Sebbag, Mmes Fathallah, de Rose, M. Tellini, Maires-Adjoints, M. Gallant, Mmes Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, MM. Papillon, Bacchetta, GRAFFIN, Melle Lavarde, M. Benharoun, Melle Sicard, M Deniziot, Mmes Ba, Bondoux, MM. Mathieu, Fourcade, Melle Cardetas, Mme Bauche, Mmes Klein, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even, MM. Solère, Gardillou, Barbot, Fournier, Askinazi.

Excusés représentés : 10

M. Baroli qui a donné procuration à M. Ricard
Mme Missoffe qui a donné procuration à M. Morand
M. Amar qui a donné procuration à M. Sebbag
Mme Montiès qui a donné procuration à M. Baguet
Mme de Beauval qui a donné procuration à M. Mme Belliard
Mme Kamatari qui a donné procuration à M. Mme Fathallah
Mme Villepin qui a donné procuration à M. Mme Billard
Mme Vetillart qui a donné procuration à M. Mme Godin
M. Cohen qui a donné procuration à M. Fourcade
Mme Laureau qui a donné procuration à Mme Klein

Arrivée de M. Labruyne à vingt heures cinq (avant le vote du point n°3) ; Arrivée de Mme Pineau à vingt heures cinq (avant le vote du point n°3) ; Arrivée de M. Vincent à vingt heures vingt (avant le vote du point n°5).

A dix neuf heures quarante, M. Tellini a donné procuration à M. Louap (avant l'examen du point n° 2 ; A vingt heures quinze, Mme Bouée a donné procuration à M. Coquebert de Neuville (avant l'examen du point n° 4.

Mademoiselle Céline Sicard a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet

En tout premier lieu, nous allons procéder à l'installation d'un nouvel élu, Pierre-Antoine Mathieu, conformément à l'article 270 du code électoral. Nous sommes ravis d'accueillir notre jeune collègue, qui est quasiment le benjamin de notre assemblée. Marié, père d'un enfant, Pierre-Antoine Mathieu

est bien connu de nos collègues de par sa forte implication dans la vie associative boulonnaise.

Je voudrais débiter ce conseil municipal par un hommage à Madame Gisèle Pujo qui a été conseillère municipale entre 1989 à 2001, pendant deux mandats, élue sur la liste de Monsieur Fusina, qui m'a demandé la parole. Je la lui cèderai bien volontiers dans un instant. Je rappelle cependant que Madame Pujo était l'épouse de Monsieur Guy Pujo, Secrétaire général de la Ville de Boulogne-Billancourt de 1979 à 1984. Il était décédé le 22 décembre 1984. Tout le monde ici connaissait bien Madame Pujo, figure engagée dans la vie associative boulonnaise. Elle nous a quittés le 12 novembre 2011 et sera incinérée le lundi 21 novembre à 15 heures 30 à Nanterre.

Je voudrais également évoquer, en cette triste soirée, la mémoire de Pierre-François Gorse, décédé le 6 novembre à l'âge de 65 ans. Il était le fils de Nadine et Georges Gorse, ancien Maire de la Ville. Il était aussi le frère de Marine Granger. Nous pouvons avoir ce soir une pensée particulière pour les filles de Pierre-François Gorse, Gabrielle et France, pour son épouse Lydia, ainsi que pour Marine Granger, qui, en deux ans, a perdu son mari, sa mère, sa sœur et aujourd'hui son frère.

Je vais maintenant céder la parole à Monsieur Fusina qui va évoquer Madame Pujo. Je vous proposerai ensuite une minute de silence à la mémoire de Madame Pujo et Monsieur Gorse.

M. FUSINA

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons été très touchés par l'annonce du décès de Gisèle Pujot. Je la connaissais depuis longtemps, puisque nous avons rejoint le Conseil municipal ensemble en 1989, comme vous l'avez indiqué. Elle y effectuera deux mandats et y fera montre d'une assiduité remarquable. Elle n'a jamais été absente à la moindre réunion, commission ou au moindre Conseil. D'ailleurs, tant que sa santé lui permettra, elle sera toujours présente dans l'assistance pour suivre les séances du Conseil municipal. Elle sera également candidate aux élections cantonales dans le canton nord-ouest en 1992, où elle réalisera un excellent score.

Je garderai d'elle le souvenir d'une femme droite et déterminée, dont l'un des principaux combats aura été celui de la défense de la laïcité, dont elle sera une militante infatigable. Ses fermes convictions ne lui interdiront pas pour autant d'être appréciée sur tous les bancs de notre assemblée, mais aussi de ses élèves qu'elle formera comme institutrice, puis, plus tard, comme professeur.

Boulonnaise depuis toujours, elle avait une connaissance très fine et très aigüe de l'histoire de notre ville, mais aussi de la municipalité. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, son mari a été Secrétaire général de la Ville. Le groupe @lternance ne l'oubliera pas. Elle restera pour nous une personne aux qualités exceptionnelles.

M. FOURCADE

Je m'associe également à l'hommage rendu à Madame Pujo, qui a été conseillère municipale pendant mon premier mandat à la tête de la Ville. Ses qualités ont été bien mises en exergue par Monsieur Fusina. Notre groupe présente en outre ses condoléances attristées et amicales à Madame Granger pour la mort de son frère. Elle a déjà été très affectée par de multiples décès rapprochés dans son entourage proche.

Une minute de silence est observée en mémoire de Gisèle Pujo et Pierre-François Gorse.

M. Baguet

Après ces instants de recueillement, je tiens à vous faire part de l'élévation de Jean-Pierre Fourcade au grade de Commandeur de l'Ordre national du mérite. Dorothee Pineau a pour sa part été promue au rang d'Officier de l'Ordre national du mérite. Rendons également hommage à notre collègue Vincent Graffin nommé Chevalier de l'Ordre national du mérite dans la dernière promotion.

Par ailleurs, sur le plan sportif, je voulais vous faire part de bonnes nouvelles, parmi lesquelles les trois titres de champion de France glanés par le club boulonnais de judo. Ces trois médailles d'or, auxquelles s'ajoutent une médaille d'argent et une médaille de bronze, constituent une très bonne nouvelle dans l'optique des sélections en vue des Jeux olympiques de 2012.

Notre contrat olympique trouve tout son sens dans ce type de nouvelles. Je tiens à féliciter le maire-adjoint chargé des sports, Pascal Louap et Christine Lavarde, conseillère municipale déléguée, pour ces résultats. S'ils n'étaient pas présents sur les tatamis, il faut tout de même leur rendre hommage, car ils accompagnent de très près la sélection.

Enfin, je voulais vous annoncer le retour dans le groupe @lternance de Madame Judith Shan. Notre assemblée a été recomposée en conséquence.

M. Solère

Je tenais à m'associer à vos félicitations à l'endroit des promus dans l'Ordre national du mérite. Je souhaitais aussi informer notre assemblée du fait que deux conseillers municipaux, MM. Gardillou et Barbot se sont vu décerner la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à l'occasion de l'incendie qui avait eu lieu Route de la Reine, dans un magasins de scooters. Nos collègues avaient fait preuve d'un grand courage en aidant les habitants à sortir de l'immeuble en feu, avant même l'arrivée des pompiers et de la police.

Enfin, je voulais présenter, au nom du Conseil tout entier – je le crois – nos félicitations à Pierre-Mathieu Duhamel nommé Officier de la Légion d'honneur.

M. Baguet

Merci. Je n'étais pas au courant de cette distinction remise à MM. Gardillou et Barbot. J'espère que vous m'informerez en amont la prochaine fois.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Avez-vous des questions ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, en examinant les décisions qui en général sont parfaitement classiques et conformes aux habitudes de la Ville, j'ai noté une augmentation assez sensible du nombre de décisions contentieuses. Je voudrais savoir, dans ce contexte, comment les dossiers sont répartis entre les avocats, dans la mesure où sept nouvelles décisions sont concernées, soit pour défendre des agents, soit dans le cas de réponses à des devis...

M. Baguet

Vous observez fort justement une augmentation du volume des contentieux, notamment pour les agents en contact avec le public. Nous notons toujours plus d'agressivité. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une campagne de promotion de la courtoisie au niveau de l'état civil. Nous invitons nos concitoyens à respecter les agents municipaux qui font leur métier le plus consciencieusement possible. Nous avons noté beaucoup de dérapages dans la gestion de la voie publique. Nos ASVP sont ainsi régulièrement pris à partie par des individus pressés, énervés. Nous les défendons pour répondre à nos obligations, car il s'agit d'un devoir pour nous.

S'agissant de la répartition des avocats, nous avons pris une décision concernant la répartition d'un certain nombre de lots. Un marché a été passé avec des lots différents en fonction des sujets. Parmi les avocats choisis se trouvent plusieurs avocats spécialisés notamment en contentieux de violence sur la voie publique. C'est donc ainsi que la répartition est faite, en conformité avec la législation, après avoir consulté le Conseil national de l'ordre des avocats.

Comme à l'accoutumée, un document vous a été transmis concernant la communication financière.

Approbation du PV de la séance du 6 octobre 2011

M. Baguet

Vous avez été informés d'une petite erreur de saisie au niveau de la liste des présents. Ceci a été corrigé et ne pose plus de problème. En l'absence de questions et remarques, je mets aux voix le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES.

Question orale posée par monsieur Marc Fusina.

Monsieur le Maire,

En conclusion d'un débat houleux lors de l'examen en 2010 d'une délibération relative à la fixation des redevances pour occupation du domaine public, il avait été décidé de mettre en place une commission chargée de faire des propositions aux fins d'obtenir un consensus du conseil sur cette délicate question.

L'une d'entre elles a été de marquer au sol les limites de la superficie octroyée par les services. Or, sauf erreur de la part, cette prescription n'a pas été suivie d'effets. Pouvez-vous m'en donner la ou les raisons ? Je vous remercie.

Réponse de Madame Béatrice Belliard à la question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Mon cher collègue,

Vous soulevez dans votre question deux points :

- D'une part, la mise en place d'une commission chargée d'engager une réflexion sur les redevances d'occupation du domaine public et les taxes voiries.
- D'autre part, le marquage au sol des terrasses dans le cadre d'une occupation du domaine public.

S'agissant du premier point, la commission n'a effectivement pas été créée dans la mesure où après réflexion à l'issue de ces débats, il apparaît que la problématique de l'occupation du domaine public ne peut se réduire à une logique uniquement financière.

En effet, l'espace public est à la fois un lieu où s'exercent les fonctionnalités de la ville – circulation, déplacements, réseaux techniques – et où se développent les innombrables pratiques de la vie urbaine – commerce, services, détente, loisir, rencontre... C'est également le lieu où les relations sociales peuvent prendre des aspects très contrastés selon les sites, les configurations d'espaces, les situations sociales des quartiers : lieu de mixité sociale ou, au contraire, objet de logiques d'appropriations par des groupes sociaux ; lieu d'enclavement ou de convivialité ; lieu de culture et de spectacle ou lieu sans vie.

L'espace public est avant tout économique, social et culturel. Aucun de ces aspects ne peut être négligé au risque de créer des lieux sans histoire et sans âme qui sont alors rejetés par la population.

C'est dans cette approche globalisée de recherche d'un consensus pour organiser le « vivre-ensemble » que vous serez prochainement présentées plusieurs initiatives sur l'ensemble de ces questions.

Pour les dossiers déjà réglés, je vous confirme que GPSO procède au marquage.

M. Baguet

Deuxième question, Monsieur Barbot.

M. Solère

Nous avons retiré cette question orale. Nous vous avons adressé un courrier que vous allez recevoir prochainement, sollicitant une réponse précise. J'espère que nous aurons la réponse à la question que nous voulions vous poser, ce qui nous évitera de le faire devant le Conseil municipal.

M. Baguet

Il n'y a pas de problème. Troisième question, Madame Shan. Madame la Présidente Vouette, j'ai été informé cette après-midi de la réintégration de Madame Shan dans votre groupe. Je la félicite, mais, dans notre règlement intérieur, nous imposons une limite de trois questions par groupe au maximum. Or, ce soir, il semblerait que les quatre questions soient posées par des membres de votre groupe. A titre exceptionnel, je veux bien autoriser Madame Shan à poser sa question, car, autrement, il vous faudrait choisir, au moyen d'une réunion de groupe, lequel d'entre vous ne posera pas sa question. Madame Shan est donc autorisée à poser sa question, mais, mes chers collègues, vous constaterez que le groupe socialiste posera quatre questions ce soir.

Question orale posée par Madame Judith Shan.

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil d'école de l'élémentaire Billancourt, il a été annoncé que la mise en accessibilité de l'école pour les personnes à mobilité réduite était estimée à 12 millions d'euros.

Sur quel niveau d'approfondissement ce chiffre est-il basé : esquisse, PRO, DCE ou s'agit-il simplement d'un dire d'expert ?

Quels sont les grands postes de ce chiffre ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre Deniziot à la question orale posée par Madame Shan.

Ma chère collègue,

La Ville de Boulogne-Billancourt a fait procéder à un audit d'accessibilité de l'ensemble de ses bâtiments conformément à la réglementation en vigueur. C'est la société Accèsmétrie qui a réalisé ce travail, un des principaux bureaux d'étude en la matière.

Le chiffre de 12 millions d'euros que vous avancez correspond aux travaux à entreprendre pour l'ensemble des écoles de notre ville, comme vous l'avait annoncé le Maire-adjoint de quartier présent lors de cette réunion.

Pour le groupe scolaire Billancourt, vous savez que nous réalisons des études en vue de sa rénovation, notamment dans le souci d'améliorer son accessibilité. La Ville souhaite bien sûr rendre ses écoles accessibles au plus vite et prépare un planning de réalisation tenant compte d'une répartition homogène sur l'ensemble du territoire.

Question orale posée par Madame Martine Even.

Monsieur le Maire,

Cela fait déjà longtemps que les ascenseurs et l'escalator du parking du centre ville ne fonctionnent plus. Les personnes à mobilité réduite ou qui peinent à grimper plusieurs étages en sont réduites à aller ailleurs ou à espérer qu'une place se libère côté annexe. L'escalier d'accès est dans un état de crasse fortement désagréable pour les usagers.

Pouvez-vous nous dire ce qui est prévu pour remédier à cette situation et quelle sont les légitimes diminutions tarifaires pratiquées le temps que la situation revienne à la normale ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Béatrice Belliard à la question orale posée par Madame Martine Even.

Ma chère collègue,

Nous sommes tout à fait conscients de cet important problème dont l'origine remonte à la construction du parking en 1989. L'architecte des Bâtiments de France avait à l'époque interdit tout édifice dépassant de la construction. Les ascenseurs devaient s'arrêter au niveau du 1^{er} sous-sol et des escaliers mécaniques permettaient de rejoindre le niveau extérieur.

Ces prescriptions rendaient cet ouvrage inaccessible aux personnes à mobilité réduite comme d'autres ouvrages construits à la même époque (parking de la place Vendôme par exemple).

L'architecte des Bâtiments de France ayant assoupli sa position, la communauté d'agglomération Val de Seine, lors du renouvellement de délégation de service public en 2005, a entrepris la construction d'un ascenseur dans la partie Delory sans retenir malheureusement l'option du changement de l'ascenseur côté Henripré.

Nous sommes actuellement dans une négociation globale avec Q Park et GPSO sur 3 points :

- le changement de ces ascenseurs pour 1 million d'euros H.T.
- le contentieux sur le bouchon injecté du parking du Parchamp pour 616 000 euros H.T.
- les raccordements électriques et le groupe électrogène du parking de l'hôtel de ville pour 600 000 euros HT soit un total de 2 216 000 euros HT !

Suite à de nombreuses réunions, le Député-maire a demandé en septembre un effort supplémentaire de prise en

charge à Q Park. Les services concernés travaillent actuellement à un compromis sur l'ensemble de ces points. Dès que cette négociation aura abouti, ce qui devrait être fait dans les prochaines semaines, je vous en ferai part.

Quant à la propreté du parking de l'hôtel de ville Q Park a déjà entrepris des efforts importants pour revenir à un état normal.

M. Baguet

Il s'agit d'un dossier que nous traitons depuis déjà un long moment. J'ai souhaité que nous traitions les trois contentieux avec Q Park en même temps. La négociation est une négociation financière un peu complexe. J'estime que Q Park devrait faire un effort financier supplémentaire et significatif, mais nous ne sommes pas loin d'aboutir à quelque chose de raisonnable. Vous voyez bien que le montant en question s'élève à 2 216 000 euros HT : il s'agit d'un montant très lourd. Cependant, je pense que nous allons aboutir très prochainement. Je rappelle que Q Park a installé son siège social à Boulogne-Billancourt. Nous négocions donc en ce moment de manière incessante avec les services de GPSO, de la Ville et de Q Park.

Mme Vouette

Excusez-moi, Monsieur le Maire. J'aurais souhaité obtenir une précision. Qui s'occupe du ménage de la cage d'escalier, qui se trouve actuellement dans un état invraisemblable ?

M. Baguet

Le ménage relève de Q Park.

Mme Vouette

Vous dites que Q Park fait des efforts depuis quelque temps, mais j'entends de nombreuses plaintes.

M. Baguet

C'est récent. Ils viennent de mener très récemment une grosse opération de nettoyage. Nous évoquons régulièrement ces questions lors de nos réunions. Je vous signale à ce propos que Q Park a rendu le revêtement du sol moins glissant, suite à plusieurs drames. Par exemple, l'ancienne directrice du cabinet de Jean-Pierre Fourcade est tombée dans le parking et s'est fait très mal. Il faut donc que nous traitions vraiment tous ces aspects relatifs à la propreté et au sol glissant, mais tout ceci est en cours. De ce côté, Q Park a fait tout ce qu'il fallait.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Monsieur le Maire,

Lors d'une réunion publique concernant l'aménagement

de l'île Seguin, le 3 novembre dernier, un intervenant répondant à la question d'un des membres de l'assemblée a fait référence à une étude initiée par la SAEM portant sur l'impact du projet Jean Nouvel sur la circulation boulonnaise aux abords de l'île Seguin.

En tant qu'élus, nous serait-il possible d'avoir accès aux éléments de cette étude ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Gauthier Mougin à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Mon cher collègue,

Je vous confirme en effet, que dans le cadre des études menées par la SAEM Val de Seine sur l'île Seguin, l'impact du projet de Jean Nouvel sur le trafic routier a bien été analysé. C'est dans ce cadre que la Ville et la SAEM Val de Seine Aménagement ont travaillé ces derniers mois pour présenter lors des nombreuses réunions de concertation, en toute transparence aux associations, l'ensemble des études faites sur l'île Seguin, au fur et à mesure de leur avancement, notamment celles qui concernent les flux de circulation.

Dans cet esprit, je suis bien sûr tout à fait favorable à ce que la SAEM vous présente le résultat de l'étude de trafic qu'elle a diligentée à cet effet, et ce d'autant plus que votre groupe dispose d'un représentant au conseil d'administration de la SAEM.

Préalablement, je tiens à vous confirmer que les principes de stationnement et d'accessibilité renforcée par les transports en commun, retenus dans le cadre de l'évolution du projet d'aménagement de l'île Seguin ne sont pas de nature à surcharger les voies de circulation y compris aux heures de pointe.

Enfin, vous faisiez référence à la réunion publique du jeudi 3 novembre dernier organisée par les associations. Je regrette vivement que les organisateurs aient refusé la présence d'élus alors même qu'en tant que Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, j'ai présidé plus de 16 réunions de concertation dédiées au projet de l'île Seguin, sur les 43 qui ont été organisées depuis 2008.

M. Baguet

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, m'autorisez-vous une modification de celui-ci, à la demande de Monsieur Tellini, touché par un deuil dans sa famille. La délibération qui devait être présentée en position 18 peut-elle être présentée en premier point ? S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose donc de commencer avec cette délibération numéro 18 portant sur la Maison du droit, rapportée par Monsieur Tellini.

18. Création d'une Maison du Droit.

M. Philippe Tellini, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte deux points. Le premier porte sur la création d'un PAD, c'est-à-dire d'un point d'accès aux droits et le second est une convention entre la Ville de Boulogne et l'association BBAV, avec une demande de subvention de liquidation pour un montant de 45 488 euros.

Je souhaiterais apporter une petite précision quant à la définition des points d'accès aux droits. Il s'agit de lieux d'accueil gratuits permanents permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Il y a trois enjeux majeurs à la création d'un PAD à Boulogne : Le premier est un enjeu de responsabilisation et de citoyenneté par la prise de conscience par les habitants de leurs droits et de leurs obligations et par les institutions de leur rôle fondamental pour assurer l'effectivité des droits dans la vie quotidienne et mieux répondre à la demande en termes de règlement de problème.

Le deuxième enjeu est un enjeu de solidarité et de soutien aux plus démunis. Le troisième enjeu est un enjeu de paix sociale pour prévenir les conflits et garantir, le cas échéant, un choix éclairé entre la saisine de la justice et d'autres modes de résolution des litiges, telles la médiation et la conciliation.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité connaître les raisons de la cessation d'activité de BBAV et de la prise en charge de cette subvention par la Ville, alors que BBAV était de la compétence de GPSO. Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé si la Maison du droit entrerait dans les compétences de GPSO. Il a été précisé qu'effectivement, BBAV avait été porté par GPSO, qui avait reconduit les montants des subventions de fonctionnement versées précédemment par la CAVDS, soit 120 000 euros par an, ainsi que des compléments croissants en DM.

La Maison du droit dont la conception a bénéficié de la contribution particulièrement active du Préfet Bouquin, Président de BBAV, aura un champ territorial plus resserré et proposera un ensemble de services plus fournis que BBAV.

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance a souligné l'intérêt de la création de cette Maison du droit. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et Rassemblement pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci, avant de vous passer la parole pour d'éventuelles remarques et questions, je voudrais à mon tour rendre hommage au Préfet Bouquin, qui devait être présent parmi nous ce soir, mais a été retenu par des obligations familiales. Tout le monde connaît le travail exceptionnel qu'il a fourni au sein de BBAV. Il est en quelque sorte le parrain de la Maison du droit et est très heureux que son « bébé », comme il le dit, prospère dans une nouvelle forme. Je préfère d'ailleurs le terme de Maison du droit à celui de Point d'accès aux droits. C'est plus convivial et cela donnera plus volontiers envie à nos concitoyens de se rendre dans cette Maison du droit, qui aura l'avantage de se trouver dans le même bâtiment municipal que le Tribunal d'instance. Je tiens d'ailleurs à remercier Madame BELIN, Présidente du Tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt, pour son travail et la compétence qu'elle met à disposition de notre future structure ainsi que le Président du Tribunal de grande instance Jean-Michel Hayatte, qui attache un intérêt tout particulier à la création de cette Maison du droit.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Nous sommes très favorables à la création d'une Maison du droit, système déjà mis en place dans plusieurs communes du département. Je ne souhaiterais cependant pas qu'elle devienne une annexe du tribunal. L'intérêt de BBAV et de l'activité du Préfet Bouquin résidait dans le fait qu'il examinait un certain nombre de dossiers, sur le fond. Il conseillait ensuite sur les différentes voies juridictionnelles ou amiables qui permettaient de régler un problème, qu'il s'agisse du versement d'un loyer, d'une querelle de famille...

Autant nous sommes favorables à la création d'une Maison du droit, autant l'affaire de l'ADAVIP m'avait inquiété. L'ADAVIP avait été créée par le Parquet et ne s'occupe aujourd'hui que de certains dossiers particuliers. Il est essentiel d'accueillir les publics qui rencontrent des problèmes et essayer de les résoudre sur place, en donnant à tous les conseils voulus et en les orientant sur les différentes institutions et les avocats intéressés.

Nous sommes donc d'accord pour la mise en place de cette opération, mais nous souhaitons que soit conservé l'esprit de BBAV.

M. Tisseyre

Notre groupe est bien sûr favorable à cette initiative de création d'une Maison du droit. Cependant, comment la période actuelle est-elle gérée, dans la mesure où BBAV a cessé ses activités le 31 août et que la Maison du droit n'est pas encore opérationnelle ? Ensuite, comment le nouveau dispositif sera-t-il coordonné, dans la mesure où de nombreuses associations et intervenants se côtoient dans le cadre de cette Maison du droit ? Par ailleurs, comment rendre le fonctionnement opératoire dans ce cadre ?

M. Baguet

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Vos deux interventions se rejoignent. Il faut que cette structure conserve sa vocation associative et ne devienne pas une maison d'Etat. Nous sommes bien d'accord sur ce plan et c'est la raison pour laquelle nous associons au dispositif l'ensemble des associations concernées par le sujet. L'association Point d'info écoute parents, qui a fusionné avec le CIDFF, aura une antenne sur place. Par ailleurs, les conciliateurs de justice seront présents, de même que les écrivains publics et tout ce qui pourra être mis à disposition de nos concitoyens.

Le fonctionnement préservera donc l'esprit associatif plutôt que l'esprit administratif. Dans un premier temps, ce dispositif sera géré dans le cadre d'une régie municipale. Ensuite, nous créerons une association pour bénéficier de subventions de l'Etat, avec l'appui du Préfet Bouquin qui nous éclaire sur ce point.

M. Tellini

Je voudrais juste ajouter un mot. Monsieur FOURCADE, pour répondre à vos propos, je tiens à signaler que c'est pour la raison que vous soulevez que le Maire a opté pour un PAD plutôt que pour une Maison du droit et de la justice. C'est ce type de structure qui préserve le mieux l'esprit de BBAV. Le point d'accès aux droits, qui prendra le nom de Maison du droit, a bien été créé dans cet état d'esprit.

M. Baguet

J'entends dire que la première réunion de l'association qui réunira toutes les associations participantes et le Tribunal d'instance se tiendra le 24 novembre. Les travaux seront terminés rapidement et nous souhaitons mettre en place un accueil commun assuré par une personne compétente capable d'orienter chacun vers le bon endroit. Ce poste d'accueil est peut-être le plus important de ce dispositif, contrairement aux structures traditionnelles où, bien souvent, l'accueil est sacrifié. En l'occurrence, nous devons choisir une personne qui dispose de larges compétences dans le domaine, du recul et de la distance par rapport aux multiples questions qui pourront être abordées. En tout cas, sur ce point, je fais entièrement confiance aux responsables de l'association future pour s'entourer des personnes adéquates. Je vais maintenant mettre aux voix la délibération.

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

1. Grand Paris Seine Ouest - Election de représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au conseil de la communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Je ne reviendrai pas sur l'historique de ce dossier. 20

conseillers municipaux représentent leur commune dans le cadre du Conseil communautaire de GPSO. Suite à la démission d'un élu de la majorité, je vous propose de procéder ce soir à son remplacement par un autre élu de la majorité. Je rappelle que la majorité occupe 13 sièges au Conseil communautaire. L'opposition dispose pour sa part de 7 sièges. Je vous propose la candidature de Madame Lavarde. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, il n'y en a pas. Souhaitez-vous que nous procédions à un vote à bulletin secret ? Personne en fait ne s'oppose au vote à main levée. Qui est contre la candidature de Madame Lavarde ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Madame Christine Lavarde est désignée représentante de Boulogne-Billancourt dans le cadre du Conseil communautaire à la majorité.

2. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Dans la foulée de cette modification des représentations, je vous propose de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger à la Commission compétente en matière de délégation de service public ainsi qu'un élu municipal pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux. Le Code électoral prévoit un renouvellement de l'ensemble des membres. Je vous propose cependant de reconduire tous les membres en poste et de remplacer simplement l'élu démissionnaire par Madame Lavarde.

Sont titulaires pour la Commission compétente en matière de délégations de service public :

- Madame Belliard
- Madame Montiès
- Monsieur Cohen
- Madame Shan.

Je vous propose d'ajouter à cette liste Madame LAVARDE.

Les suppléants sont :

- Monsieur Sebbag
- Monsieur Ricard
- Madame Bouée
- Monsieur Vincent
- Monsieur Fusina

Souhaitez-vous, au niveau des groupes, faire évoluer les représentations ? Non. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, une élection à main levée. Je propose de reconduire la totalité de la liste en ajoutant simplement Madame Lavarde.

S'agissant des services publics locaux, les titulaires sont :

- Madame Belliard
- Madame Montiès

- Madame Bruneau
- Madame Klein

Les membres suppléants sont :

- Madame Lorber
- Madame Vétillard
- Monsieur Louap
- Monsieur Graffin
- Madame Even

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous soumetts la nouvelle composition.

La nouvelle composition des deux commissions est approuvée à l'unanimité.

3. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2011 – Budget principal et budgets annexes – Remise gracieuse de dette – Attribution de subventions de fonctionnement – Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Constitution d'une provision pour risques et charges.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

La délibération qui vous est soumise comporte plusieurs points :

Le premier concerne la décision modificative, que nous allons détailler dans quelques instants.

Cette délibération prévoit en outre la remise gracieuse de créances détenues par la Ville pour un montant de 62,40 euros dus par une famille. Malgré la faiblesse des sommes en jeu, il faut tout de même une délibération du Conseil municipal.

Est également abordée l'attribution de subventions de fonctionnement notamment à l'Office de tourisme compte tenu notamment de l'augmentation des recettes de la taxe de séjour. En effet, dans le cadre de la loi sur le tourisme de 1992, nous sommes tenus de reverser la totalité des sommes aux actions qui touchent exclusivement au tourisme. C'est ainsi que l'Office de tourisme finance lui-même son propre fonctionnement, alors qu'autrefois ces sommes étaient financées par une régie municipale. Nous devons donc lui reverser le surplus de la collecte de la taxe de séjour avec, au passage, une dîme, tout à fait légale prélevée par le Conseil général, de l'ordre de 10 %.

Un autre point porte sur la taxe additive au droit de place pour l'association des commerçants des marchés de Boulogne-Billancourt. Là aussi, Monsieur Coquebert de Neuville accomplit un bon travail. Les commerçants paient désormais très régulièrement les places sur le marché et les arriérés de paiement se font rares. Les recettes ont donc augmenté. Par convention, nous sommes tenus de leur reverser le supplément encaissé à hauteur de 25 000 euros pour l'année 2011.

Sur recommandation de la chambre régionale des comptes, s'agissant de la mise à disposition d'agents municipaux dans les associations, nous vous proposons que les associations bénéficient d'une subvention pour payer elles-mêmes les salariés. En contrepartie, nous proposons de ne pas leur verser à l'euro près la somme correspondant aux dépenses de personnel que la Ville assumait, mais de partager l'effort à hauteur de 10 % pour les associations, à savoir le centre national du jeu et l'ACBB, et 90 % pour la Ville. Ceci représente une subvention véritablement raisonnable. Nous nous sommes assurés que les associations pouvaient supporter cet effort de 10 %.

Concernant l'association BBAV évoquée plus tôt, nous prenons acte du versement d'une subvention pour la clôture de son fonctionnement, à hauteur de 45 000 euros.

Nous vous invitons par ailleurs à attribuer une subvention au titre d'avance sur 2012 à hauteur de 10 000 euros à NéoFestivals, pour le Festival international du Film de Boulogne-Billancourt, festival autour de l'optimisme et de la bonne humeur et qui sera renouvelé l'année prochaine.

Enfin, nous vous demandons d'acter des admissions en non valeur de titres et créances irrécouvrables sur le seul budget principal pour un montant de 499 000 euros. En bas de la page 14 du rapport figure le montant total que la Ville a déjà versé, soit 921 000 euros pour les années 2009 à 2011, soit une moyenne de 307 000 euros par an. Nous poursuivons donc notre travail d'apurement de ce secteur qui représente au total près de 4,5 millions d'euros.

Nous souhaitons également constituer une provision pour risques et charges, suite au contentieux historique avec la société Léon Grosse. En première instance, le tribunal administratif a condamné la société Léon Gross à verser à la Ville 1 698 000 euros de dommages pour les travaux non réalisés ou mal réalisés. En appel, cette somme a été ramenée à 160 000 euros. Le Conseil d'Etat a cassé l'arrêt de la Cour d'appel. Nous préférons donc provisionner 1 265 000 euros dans l'attente d'une nouvelle décision de la Cour d'appel de Paris.

La décision modificative numéro 2 concerne un nombre limité de mouvements financiers. Il s'agit pour l'essentiel de simples ajustements. Il faut tout de même insister sur deux points importants et positifs pour la Ville : contrairement aux informations qui peuvent circuler dans certains documents peu inspirés. Cette DM2 permettra en effet une augmentation de l'épargne brute de l'ordre de 1 164 000 euros, avec des recettes réelles de fonctionnement en progression de 4 400 000 euros et des dépenses réelles de fonctionnement qui ne progressent que de 3 311 000 euros. 3,8 millions d'euros sont consacrés au désendettement des budgets annexes de la piscine patinoire et de l'opération Billancourt-Seguïn.

Le deuxième grand élément concerne la diminution de l'endettement anticipé au 31 décembre 2011, situation exceptionnelle, car Boulogne-Billancourt est la ville de France qui

aura fait le plus grand effort de désendettement en l'espace de trois ans (30 millions d'euros). Au total, la dette passe à 190 millions d'euros, dont 81 millions d'euros pour les budgets annexes et 108 millions d'euros pour le budget principal, soit deux millions d'euros de moins que ce qui avait été prévu au BP2011.

Ce désendettement est important en raison de la baisse du poids des intérêts afférents. Par exemple, le coût de reconstruction de la piscine-patinoire s'élève à 16,9 millions d'euros. Pour la première fois depuis des années, la dette revolving pour cet équipement baisse et atteindra à la fin de l'année 9,32 millions d'euros. Il en va de même pour le budget annexe Seguin. Les emprunts revolving s'élevaient à 40 millions d'euros en 2006. Ils tomberont fin 2011 à 12 millions d'euros.

En se désendettant, la Ville se déleste donc également de crédits revolving extrêmement coûteux pour les transformer en emprunts à taux fixe beaucoup plus sécurisés. Page 5 se trouve un tableau récapitulatif des dépenses et, en commission, il a été répondu à de nombreuses questions. Il faut tout de même noter une petite augmentation des droits de mutation, mais soulignons que la Ville s'est montrée très prudente dans ses prévisions. Elle a ainsi remonté les droits de mutation, parce que le mois d'octobre s'est avéré particulièrement bon sur ce plan. Nous ne savons pas comment ils évolueront l'année prochaine. Par ailleurs, nous avons noté des recettes exceptionnelles au niveau du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, perçu avec un décalage de deux ans. Cette année, la Ville a reçu les sommes équivalentes à deux ans. L'an prochain, la situation sera différente, avec une somme moins importante.

S'agissant des autres dépenses, des ajustements à la baisse ont été réalisés sur un certain nombre de subventions. Nous avons très peu touché au budget de fonctionnement. Il a été procédé à quelques modifications au niveau des budgets d'investissement. Des crédits ont été recalés en fonction du calendrier des opérations. Je crois tout de même que nous pouvons nous féliciter de cette DM2 tout à fait exceptionnelle dans le contexte de crise que nous traversons.

Je dois féliciter à ce propos MM. Grégoire et Matysen, ainsi que l'ensemble des personnels du service des finances pour la clarté du document qu'ils nous ont proposé. Cela a été souligné lors de la Commission des finances et je remercie à ce propos les élus de l'opposition pour leur franchise sur ce point.

Mme Lavarde , Rapporteur de la Commission des finances :

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à connaître le niveau d'encaissement des droits de mutation pour l'année 2011, étant donné la prévision faite à 12 millions d'euros. Il a été rappelé que cette recette était assise sur un flux et non sur un stock, ce qui rend d'autant plus difficile les prévisions.

Les recettes tirées des droits de mutation s'élèvent à 9 millions d'euros en 2009 et 16 millions d'euros en 2010. Au 1er novembre 2011, l'encaissement s'établissait à 11 millions d'euros. Les prévisions ont été réalisées sur la base constatée 2010, hors opérations Paul Casals, de manière à éviter tout événement de caractère exceptionnel. Un ralentissement a été observé sur les dernières semaines et les prévisions sur l'année 2012 sont moins favorables, du fait des modifications introduites par la Loi de finances modificative 2011 et la loi de finances 2012 en cours de vote.

Pour répondre à une interrogation du groupe @lternance, la municipalité a expliqué sa stratégie de désendettement. Il convient de rappeler ici que le désendettement des budgets annexes ne peut passer que par une subvention du budget principal, d'où les mouvements observés vers les budgets Seguin Rives de Seine et piscine-patinoire, qui ont été privilégiés, du fait de la présence des crédits revolving.

Concernant les travaux qui auront lieu en 2012 à la piscine, ils seront portés financièrement par la Ville, qui sera remboursée par la suite. Le coût définitif de ces travaux n'a pas encore été arrêté car les experts des assureurs des deux parties n'ont pas réussi à s'accorder.

Enfin, 400 000 euros ont été reversés au budget principal suite à la suspension des études de l'opération tennis des Glacières, mais la concertation avec les riverains se poursuit et le déménagement des tennis à moyen terme demeure d'actualité. La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt, Rassemblement pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci, Madame Lavarde. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur Vincent, notre spécialiste financier, je serai très bref. Au niveau du groupe, nous avons trois observations. La première porte sur l'évolution de l'emprunt. Il est vrai que vous avez bien profité de la conjoncture et de l'augmentation importante des droits de mutation. J'ai toutefois peur que l'an prochain, la tendance ne soit pas aussi bonne. Je tiens à rappeler que, dans les tableaux qui se trouvent à la page 4, fin 2007, à la fin de notre mandat, l'endettement global ville et budget annexes atteignait 199 millions d'euros. C'est en 2008 que la dette a fortement augmenté. Aujourd'hui, nous constatons une réduction de l'endettement global, qui retrouve un niveau proche de 190 millions d'euros. Si des comparaisons doivent être établies, c'est entre ces deux chiffres.

De même, il est important que sur le budget Billancourt-Seguin une partie des emprunts revolving ait été transformée

en emprunts classiques. Le total de l'endettement pour l'Île Seguin est passé, toutefois, de moins de 70 millions d'euros à plus de 80 millions d'euros en cumulant crédits classiques et revolving. L'endettement net a donc progressé de 11 à 12 millions d'euros sur ce seul chapitre.

Notre deuxième observation, mineure, porte sur les subventions que vous proposez d'accorder. Celle pour le Centre national du jeu prête à débat. Les dirigeants actuels estiment que la subvention qui aurait dû leur revenir devrait se monter à 140 000 euros au lieu de 126 000 euros. Il serait bon de reconsidérer cette opération. Avec 126 000 euros, il est probable qu'ils n'arriveront pas à boucler le budget annuel et à rémunérer leurs salariés.

C'est Madame Klein qui va présenter notre troisième observation.

Mme Klein

Mon observation porte sur le point 4. Je note un montant élevé des admissions en non valeur, figurant en page 14 du rapport, évalué à 500 000 euros. J'ai bien noté par ailleurs que les informations communiquées par le Trésorier municipal avaient conduit à augmenter de 98 000 euros la provision pour ces créances irrécouvrables. Il s'agit de montants très conséquents. Serait-il possible d'indiquer de manière succincte la ventilation de ces montants qui concernent exclusivement des droits de voirie ? En clair, cette somme représente-t-elle l'addition d'un nombre important de petites créances, ou certaines d'entre elles sont-elles particulièrement élevées ?

M. Solère

Monsieur le Maire, nous constatons en effet un désendettement sur le budget principal et le budget annexe et nous ne pouvons que nous en féliciter. Dans une enquête récente publiée par un grand magazine du week-end sur la fiscalité dans les villes de France, il était noté que, depuis 2008, la fiscalité à Boulogne avait augmenté de 14,4 %, tandis que les dépenses d'investissement, c'est-à-dire des dépenses d'avenir, avaient reculé dans le même temps de 58 %. Il semblerait que la relance ne passe pas par Boulogne-Billancourt. Aucune ville n'a revu à la baisse à un tel point ses dépenses d'investissements.

Comparez avec les mandats précédents, avec la réalisation du centre-ville, puis les réhabilitations de plusieurs écoles, d'équipements sportifs (piscine-patinoire, centre équestre, tennis de Longchamp) : aujourd'hui, presque quatre ans après votre élection, on chercherait en vain dans la ville les traces de quelques investissements que ce soit ! Dans un tel contexte, il semble donc assez naturel, en augmentant les impôts d'une part en renonçant aux investissements d'autre part, que la Ville se désendette.

Ceci cache mal une inquiétude de fond autour du projet d'aménagement de l'Île Seguin. Vous avez effectivement fait

voter par le Conseil municipal une garantie d'emprunt de l'ordre de 110 millions d'euros. Si le budget principal affiche un désendettement, encore faut-il consolider l'ensemble. La Ville de Boulogne se retrouve en effet exposée au travers de cette garantie d'emprunt supplémentaire.

J'aimerais faire une deuxième remarque à l'occasion de cette DM2. Marc Fusina et moi-même avons évoqué en Commission des finances le fait que vous retirez 400 000 euros de crédits d'étude pour le parc des Glacières. Cette opération de bétonnage réalisée sur un parc de proximité a déclenché un mouvement de fronde chez de nombreux riverains. En Commission des finances, vous avez annoncé suspendre cette opération. Cette décision est attestée par la disparition dans la DM2 des 400 000 euros prévus à cet effet. Je souhaiterais cependant que vous preniez ce soir l'engagement que vous n'allez pas reprendre à terme cette opération qui aboutirait à la destruction d'un parc pour la construction d'un équipement sportif ou autre.

Je vois que la mobilisation des riverains vous fait reculer. A ce propos, je réitère notre demande solennelle visant à retirer le projet actuel concernant l'île Seguin. La création de tours de bureaux soulève une opposition massive dans la ville de Boulogne-Billancourt, faute de quoi vous devrez faire face à une multitude de recours d'ici le 8 décembre. Ceci mettrait la ville, par votre faute, dans une situation financière inextricable. Je vous remercie.

Mme Even

Ainsi que vous l'avez souligné, nous félicitons les services pour la qualité du document qui nous a été présenté. Cependant, Monsieur le Maire, cette décision modificative ne modifie qu'à la marge le budget. Les mouvements de crédit (4 millions d'euros en recettes et 3 millions d'euros en dépenses) correspondent à environ 3 % de la masse des crédits initialement votés. Ce budget final confirme nos critiques, à savoir une diminution de la dette résultant d'une diminution drastique de l'effort d'investissement établi à 18 millions d'euros pour le budget principal. Ceci porte atteinte au budget d'entretien nécessaire pour les installations de la commune.

Cette DM confirme par ailleurs que d'importantes opérations sont suspendues ou au point mort, comme l'aménagement du stade Le Gallo, opération décalée en 2012 (300 000 euros) ou l'opération d'aménagement des cours de tennis (400 000 euros). Malgré cela, la dette prévisionnelle agrégée demeure à des niveaux très élevés, soit 190 millions d'euros, même si la responsabilité de cette somme est partagée avec vos prédécesseurs.

En conclusion, vous comprendrez aisément les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas cette DM, qui s'inscrit dans le prolongement d'un budget que nous avons refusé. En revanche, nous soulignons la bonne programmation du Théâtre de l'ouest parisien. Nous demandons un vote par division et nous voterons contre le point 1 et pour les autres points.

M. Askinazi

Je serai bref. Vous présentez vous-même la décision modificative numéro 2. Doit-on considérer qu'à Boulogne-Billancourt, ville de plus de 100 000 habitants, il n'y a plus d'adjoint aux finances ?

M. Baguet

Je vais répondre tout d'abord à Monsieur Askinazi. Il me semble que vous étiez conseiller municipal à l'époque où Jean-Pierre Fourcade était Maire et Maire-adjoint aux finances. Je ne dis pas que je suis son exemple, mais force est de constater qu'il avait assumé un temps les deux fonctions, suite au décès de Monsieur Monginet. Rassurez-vous, la majorité municipale ne manque pas de candidats au poste de Maire-adjoint aux finances. Peut-être même y a-t-il des candidatures sur les bancs de l'opposition municipale. Monsieur FOURCADE veut peut-être redevenir Maire-adjoint aux finances. Je suis prêt à lui proposer ce poste. Nous n'avons rien à cacher et nous sommes très transparents en la matière. Il faut en revanche laisser le temps à ceux qui prendront cette fonction de se former. Nous ne voyons pas d'urgence en la matière. Vous voyez vous-mêmes que les documents sont fort bien rédigés et que les finances sont très bien tenues par MM. Gregoire et Matysen, assistés des services compétents.

Au-delà de cette question, quelque peu anecdotique, je remercie Monsieur Fourcade d'avoir rappelé le montant de l'endettement en 2007 et en 2008. Non seulement nous avons réalisé une grande opération de désendettement de la Ville, mais, en 2008 et 2009, nous avons aussi payé la facture des grands investissements que vous aviez engagés sous votre mandature. Je rappellerai à cette occasion que la nouvelle majorité a dû payer pour le Carré Bellefeuille, dont la facture est passée de 10 à 20 millions d'euros. Il en va de même pour l'opération Maître-Jacques, qui a coûté 10 millions d'euros de plus que les 17 millions prévus. Ces sommes ont été réglées sur les budgets 2008 et 2009.

Nous avons assumé pour partie le poids des factures laissées par l'ancienne mandature et nous avons par ailleurs entamé un mouvement de désendettement de la Ville. Nous avons en effet constaté un pic d'investissement considérable en 2008 et 2009, suite aux travaux lancés par la majorité sortante. Nous avons eu le mérite de payer les additions que vous avez laissées, avant de désendetter la Ville. Une telle gestion mérite plutôt des louanges que des critiques. Nous aurons l'occasion de rappeler dans notre prochain rapport le montant des investissements engagés par la majorité précédente et que cette majorité a dû régler.

Ensuite, je remercie Monsieur Fourcade, qui note qu'il est de bonne gestion de transformer les crédits revolving en crédits à taux fixe. Merci de votre remarque positive. En ce qui concerne le CNJ, j'entends bien qu'il réclame une subvention de 140 000 euros au lieu des 126 000 prévus. Cependant, connaissez-vous le montant de la trésorerie de cette association à l'heure actuelle ? Elle s'élève à 164 000 euros. Ceci

correspond à plus d'une année de fonctionnement. Je ne suis pas certain qu'il soit de notre responsabilité de lever l'impôt auprès du contribuable pour ensuite placer l'argent sur le livret de Caisse d'épargne d'associations. Je pense que le CNJ peut consentir un petit effort. Cette réponse a le mérite de la clarté.

Concernant le transfert du personnel, en plus de la subvention accordée, nous devons assurer le paiement des salaires. La Chambre régionale des comptes a contesté, de manière très légitime, cet état de fait et nous revenons dans les clous sur le plan juridique. Nous demandons par conséquent à cette association un petit effort, à hauteur de 10 % des sommes concernées. Les 14 000 euros qui en résultent ne correspondent même pas à 8 % de la trésorerie.

En ce qui concerne les admissions en non-valeur, certaines des sommes concernées remontent à 1992. Parfois, il s'agit de sommes importantes, notamment en ce qui concerne les parkings du Pont de Sèvres. D'autres sommes sont plus modestes. Nous suivons à ce sujet les remarques de la Chambre régionale des comptes, qui ont abouti à une accélération considérable des admissions en non-valeur. Entre 2002 et 2008, la Ville a admis en non-valeur chaque année 83 000 euros par an. Depuis notre arrivée, le montant des admissions en non-valeur atteint 307 000 euros par an, soit quatre fois ce même montant. Tout ceci est fort coûteux pour les finances de la Ville, mais il était temps de nous débarrasser de certaines vieilles créances. Monsieur Fourcade n'était pas Maire à cette époque et nous avons dû payer pour ces éléments qui n'avaient pas été gérés sous la mandature précédente. Accordez-nous tout de même ce mérite.

Monsieur Solère, j'ai cru comprendre que la finance était votre nouvelle spécialité. Cependant, veuillez à avoir en votre possession les bons chiffres. La ligne de crédit que vous évoquez est de 42 millions d'euros et non de 110 millions d'euros. Je vais d'ailleurs vous rendre hommage sur ce point. C'est sur votre proposition qu'une partie a été prise en charge par le Conseil général. Ne communiquez donc pas sur 110 millions d'euros, alors qu'il ne s'agit que de 42 millions d'euros. Donnez-nous les bons chiffres.

C'est à l'école que l'on apprend qu'il n'est pas possible d'ajouter des carottes et des choux-fleurs. C'est le B-A-BA surtout pour quelqu'un qui se lance dans la finance. Il n'est pas possible de comparer une ligne de trésorerie, avec des lignes relatives à l'emprunt ou à la dette.

Ensuite, s'agissant du montant des investissements, sachez que j'ai fait faire un tableau des investissements réalisés par la Ville sur le budget principal, les budgets annexes, la société d'économie mixte et les interventions de la CAVDS et de GPSO. Je rappelle en effet que GPSO tout comme la CAVDS, vivent des subsides accordées par Boulogne-Billancourt. Nous apportons nos recettes de taxe professionnelle à GPSO et nos recettes à la CAVDS. Il est donc normal que les investissements réalisés sur la commune soient déduits des budgets de la

commune. Par conséquent, une analyse juste doit prendre tous ces éléments en compte. Je constate à cet égard qu'en 2006, nous étions largement sous les 58,5 millions d'euros. En 2009, nous atteignons un niveau de 73 millions d'euros, après un pic à 82 millions d'euros investissements en 2008. Ce pic s'explique par la montée en puissance des travaux décidés en 2007 et 2008. En 2010, nous revenons à 56 millions d'euros, pour atterrir à 58 millions d'euros en 2011. Ce montant se situe tout à fait dans la moyenne des années 2002 à 2011.

Il est donc inutile de crier au loup concernant les investissements. Nous continuons d'investir de manière très importante, puisque nous avons investi 58,5 millions d'euros. Cependant, les études réalisées par certains magazines ne prennent pas tout en compte. Il est difficile dans ces conditions de comparer une collectivité locale avec une autre. Tout dépend du mode de fonctionnement. Le Comité des finances locales le sait bien.

J'ai noté les remarques de Madame Even. Vous parlez d'une DM2 « à la marge ». Nous pouvons nous en réjouir. Nous avons déjà voté un budget primitif ainsi qu'une DM1. La DM2 ne peut servir que pour des ajustements en fonction de ce qui a été réalisé et dépensé. Elle permet de préparer le compte administratif de la fin d'année. Nous inscrivons ainsi les dernières lignes de crédit nécessaires et en retirons ou en reportons d'autres. C'est le cas pour certains des investissements qui avaient été programmés. Je vous remercie en tout cas pour l'hommage que vous rendez à la programmation du TOP. Nous pouvons effectivement nous en féliciter.

En conclusion, j'estime que nous pouvons être fiers et je félicite les services pour les efforts réalisés, mais aussi les Boulonnais qui ont consenti un effort en termes d'imposition. Je rappelle tout de même que l'augmentation de 14,4 % à laquelle Monsieur SOLERE faisait allusion ne résulte pas uniquement de la volonté de la municipalité, mais aussi des contraintes imposées par la loi de finance. Le budget des collectivités locales françaises s'élève à 50 milliards d'euros et doit être abondé par l'augmentation des bases décidée par la loi de finance chaque année, même si nous avons connu deux lois de finance rectificatives cette année, du fait des aléas de la conjoncture internationale.

M. Fourcade

Pour éviter tout malentendu, je tiens à préciser d'une part que l'adjoint aux finances de la précédente mandature était Monsieur Monginet. A sa mort, j'ai proposé au Conseil d'élire Monsieur Duhamel au poste de Maire. C'est alors que j'ai pris la responsabilité des finances. Je n'ai jamais cumulé les fonctions de Maire et d'adjoint aux finances. Soyons clairs sur ce point.

D'autre part, le tableau de la page 15 dans l'excellent rapport établi par la Direction des finances de cette maison fait état d'un endettement qui passe de 51,3 millions d'euros en 2007 à 72,1 millions d'euros en 2011, soit 21 millions d'euros

d'augmentation, malgré l'amélioration résultant de la transformation de crédits revolving en crédits à taux fixe. Quant à l'intervention du département, ce n'est pas une intervention en financement, mais bien en garantie. Le financement incombe donc bien à la Ville et à la SAEM.

M. Baguet

S'agissant de Billancourt-Seguin, il faut rappeler que l'endettement du budget annexe atteignait 60 millions d'euros en 2009. Il a atteint 71 millions d'euros en 2011. Il s'agit d'une petite augmentation. Je rappelle en outre que chaque année les contribuables boulonnais participent au financement de la ZAC. Autrefois, il s'agissait de 130 millions d'euros. Lors de mon élection, j'ai réussi à faire porter la moitié de cette somme à la Communauté d'agglomération. La Ville ne porte donc à l'heure actuelle que 65 millions d'euros sur les 130 millions d'euros. Le montage financier qui fait qu'une ville participe à l'équilibre d'une ZAC est assez exceptionnel. Généralement, ce sont les promoteurs qui paient les équipements publics et non la commune.

Nous pouvons donc débattre de ce sujet et notamment sur la situation actuelle et les choix opérés par le passé si vous le souhaitez, Monsieur Fourcade. Il serait nécessaire de faire le point sur certaines choses. Vous aviez en effet fait discrètement passer les remboursements de 11 millions d'euros par an sur 12 puis 13 années. Nous nous retrouvons donc engagés pour deux années supplémentaires. Pour moduler le poids de la dette sur une ville, il est en effet possible de lisser. Or, en l'occurrence, nous subissons deux années supplémentaires de remboursements.

A notre niveau, nous essayons de rendre la situation plus transparente et de désendetter la ville, car la dette d'aujourd'hui forme les impôts de demain. Je pense que cette DM2 est assez exceptionnelle dans le contexte actuel et il faut s'en féliciter et le dire publiquement.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération sous forme d'un voté séparé, à la demande du groupe @lternance. Les membres de ce groupe s'abstiennent sur le point 1. Monsieur SOLERE, s'agissant des Glacières, vous avez remarqué que la ligne était transférée et reportée. Nous examinons maintenant le budget et nous verrons la suite plus tard. Sachez que nous restons en contact permanent avec les riverains et tout se passe bien pour l'heure.

Vote par article

Article 1^{er} : adopté à la majorité

Pour : 36

Abstention : 12 (M. Jean-Pierre Fourcade, Melle Fatima Cadetas, Mme Catherine Kélin, M. Jean-Michel Cohen, Mme Dorothee Pineau, Mme Agnès Bauche, Mme Rosaline Laureau, M. Thierry Solère, M. Guillaume Gardillou, M. Pascal Fournier, M. Gérard Askinazi et M. Mathieu Barbot)

Contre : 5 (Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, Mme Judith Shan, M. Jean-Michel Tisseyre, et Mme Martine Even)

Articles 2, 3, 4 et 5 : unanimité

4. Autorisations budgétaires pour 2012 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2012.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Il s'agit d'une délibération classique. Dans la mesure où le budget est voté au mois de mars, je vous demande l'autorisation, conformément au code général des collectivités territoriales applicable en la matière, de donner les moyens aux services de fonctionner jusqu'au 31 mars, à la fois en dépenses de fonctionnement, en dépenses d'investissement, en crédits de paiements et en autorisations de programme.

Y a-t-il des questions sur cette délibération, pour laquelle vous a été remis un tableau détaillé ?

M. Fourcade

Nous sommes d'accord sur cette délibération tout à fait traditionnelle. Nous votons le budget en mars. Concernant le problème des subventions aux associations, il faut attendre les résultats de la Commission des finances élargie du 5 décembre. Nous verrons alors quelles subventions sont votées ou non.

M. Baguet

Nous votons par principe les crédits et nous les affinons ensuite le 5 décembre, afin de ne pas avoir à revenir dessus.

M. FUSINA

Le groupe @lternance votera cette délibération qui évite un blocage budgétaire de la commune.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances :

La Commission des finances avait émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour et les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Nous pouvons passer au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme - Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010 organise dans son article 28 une transformation de la taxe locale d'équipement en taxe d'aménagement. La réforme entrera en vigueur le 1er mars 2012. Elle sera applicable pour une durée de trois ans. Je tiens à le préciser car cette question a été abordée en Commission des finances. Si les communes ne délibèrent pas, le taux de la taxe d'aménagement sera fixé arbitrairement à 1 %. Si les communes débattent, elles peuvent la fixer à un maximum de 5 %. Dans ce cas, il n'y a pas de transfert à la Communauté d'agglomération des dépenses prévues pour le raccordement à l'égout et la réalisation d'aires de stationnement (taxes PRE et PNRAS).

Conformément à ce qui a été déclaré au cours des échanges, tout ce qui touche à l'habitat social est exonéré de taxe sociale d'équipement. Elle avait pour objectif à sa création d'inviter les nouveaux habitants des communes à participer pour partie au financement des nouveaux équipements publics nécessaires à leur qualité de vie, notamment les écoles et équipements sportifs. Il ne s'agit donc pas d'une taxe nouvelle pour les Boulonnais, mais bien la transformation d'une ancienne taxe existante qui ne s'adresse qu'aux futurs Boulonnais acquéreurs de logements neufs.

Il est impossible de mettre un taux uniforme sur l'ensemble du territoire dès lors que l'on franchit les 5 %. Si nous voulons dépasser le seuil des 5 %, il faut justifier par les investissements prévus. C'est la raison pour laquelle nous avons pris pour base la sectorisation des écoles de la ville, considérant qu'un certain nombre d'entre elles devraient subir prochainement des travaux importants (écoles Silly et Voisin-Billancourt). Par ailleurs, le projet de la Vallée de la culture représente des investissements importants pour une partie de la ville, qui verra la construction d'une nouvelle médiathèque, mais aussi des crèches et des écoles. Il faut aussi ajouter à cela deux équipements publics, à savoir le marché de Billancourt, rénové récemment pour partie, ainsi que le centre sportif Le Gallo.

C'est donc sur la sectorisation scolaire qu'a été établi le plan. S'agissant du secteur relevant du groupe scolaire Thiers, une partie est concernée par le marché de Billancourt, mais l'autre, assez éloignée, n'en profitera pas réellement. Il en va de même pour le secteur Albert Besançon, les habitants du sud de la zone sont intéressés par l'aménagement du centre sportif, alors que la partie nord ne l'est pas vraiment. Je réponds à ce sujet à Monsieur Solère qui avait posé une question sur ce sujet en commission des finances.

Ce zonage doit être justifié auprès des autorités compétentes. En l'occurrence, ce plan se défend, mais nous pourrions débattre longtemps du fait que telle rue se trouve dans telle zone et telle autre dans une autre zone. En tout état de cause, les permis engagés aujourd'hui restent assujettis à la TLE et les futurs permis seront assujettis à la taxe d'habitation. Je rappelle à ce sujet que le prix du mètre carré assujetti à la taxe est forfaitaire pour l'ensemble de la région Ile-de-France, fixé à 748 euros. Les 5 % décidés sur une partie de la ville représen-

tent donc 5 % de 748 euros, soit 39 euros par mètre carré. La part à 20 % représente environ 160 euros du mètre carré, réglés par les promoteurs, alors que les prix moyens vont de 7 000 à 8 500 euros le mètre carré. Cette somme demeure donc fort raisonnable. Pour les promoteurs, il s'agit d'une façon de contribuer à l'amélioration des équipements publics de la ville. Les montants globaux restent raisonnables, passant de 400 000 à 800 000 euros environ d'une année sur l'autre.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

En Commission des finances, le groupe Rassemblement pour Boulogne-Billancourt s'était interrogé sur la pertinence du découpage (exclusion de la zone centre-ville, frontière en zig-zag au nord) et avait demandé à connaître les taux appliqués dans des villes similaires, comme Issy-les-Moulineaux, Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt avait souhaité savoir pourquoi il était nécessaire d'avoir deux taux distincts. Il a été précisé que le découpage retenu répond à deux impératifs. D'une part, le taux doit être fonction des futurs besoins en équipements recensés. On ne peut pas taxer de la même manière une zone où il n'y aura pas ou peu de constructions ou rénovations d'écoles et de crèches et une zone dans laquelle plusieurs équipements publics seront édifiés.

D'autre part, la carte scolaire et les aires de chalandise et d'influence des équipements concernés (école Voisin-Billancourt, école Silly, marché rénové, stade Le Gallo, équipements culturels des terrains Renault) ont servi d'assise à la carte retenue, d'où ses frontières biscornues, qui sont liées à la proximité relative de ces équipements.

Concernant le taux, jusqu'à 5 %, la Ville pouvait conserver la jouissance de PRE et de PNRAS. Au-delà, elle devait reverser l'intégralité des fonds perçus à GPSO. Il y avait donc tout intérêt à opter pour le montant plafond, soit 20 %. La même démarche a été retenue à Meudon, où l'on observe aussi deux taux, à savoir un taux à 5 % et un taux à 20 %. La situation d'Issy-les-Moulineaux est particulière, car cette ville a conservé le PLD. Ainsi dès qu'un promoteur présente un projet dépassant une certaine densité, il paye une taxe dont le montant est bien supérieur à l'ancienne TLE. Issy-les-Moulineaux a choisi de garder un taux unique à 5 %.

Entre 2006 et 2010, les montants perçus au titre de la TLE ont varié entre 400 000 et 889 000 euros. La Commission des finances s'est accordée sur le fait que le niveau de la taxe avait finalement peu d'importance, du fait de la faiblesse de son assiette – au maximum 748 euros par mètre carré. Il est convenu de rappeler que cette taxe est payée par les promoteurs. Par la suite, ces Boulonnais bénéficieront du taux d'imposition foncière le plus faible de France.

Le groupe @lternance s'est lui interrogé sur l'intérêt même de la réforme de la TLE. Il a aussi précisé que la suppression des

taxes PRE et PNRAS au 1er janvier 2015 n'était pas encore acté. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

J'ai trouvé très intéressante la délibération que vous nous proposez, mais nous ne pourrons pas vous suivre sur ses conclusions, pour plusieurs raisons. La première tient au fait que la taxe locale d'équipement [ancien dispositif] rapportait peu car la base d'imposition était très modeste. Aujourd'hui, la valeur unique pour l'Île-de-France est beaucoup plus élevée : 748 €, ce qui signifie qu'avec une taxe à 20 %, on sera à 150 € / m². Pour un immeuble de 40 000 m², cela donne 6 M€, ce qui est bien supérieur à ce qu'aurait donné la taxe locale d'équipement. Par ailleurs, le découpage de la ville en deux zones nous laisse sceptiques : même dans la zone où s'appliquera un taux de 5 %, il y aura des constructions nouvelles, des maisons individuelles remplacées par des immeubles. Nous proposons donc plutôt un taux de 10 % sur l'ensemble du territoire, ce qui offre des rendements importants, bien sûr plus importants dans le sud de la ville. Bien sûr, avec 20 % dans le sud de la ville, vous allez contrecarrer un certain nombre de projets, ce qui est très positif !

Ceci est évidemment beaucoup plus clair lorsque l'on observe les exonérations proposées, comme l'exonération des locaux à usage d'habitation bénéficiant d'un taux réduit de TVA. Mais que va devenir ce taux réduit de TVA ? Nous verrons bien si cette dérogation peut subsister. Pour les locaux à usage d'habitation qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro, une double limite est instaurée à 50 % de la surface et un plafond à 200 mètres carrés. Pourquoi ne pas opter pour 10 % ou 100 % ? Nous entrons là dans un mécanisme fiscal compliqué.

Pour toutes ces raisons, j'étais partisan d'un système plus simple, avec 10 % pour l'ensemble de la ville. Ceci nous permettait d'avoir des ressources pour financer tous les équipements. Cela s'appliquait davantage dans le sud que dans le nord de la ville, mais nous n'avons pas ces problèmes de seuil et de frontières, qui, en matière de fiscalité, sont toujours difficiles à justifier. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération numéro 5.

Mme Shan

Je voulais savoir si ce périmètre de taxe d'aménagement majoré était évolutif. Si oui, avec quelle périodicité ? Il semblerait que ce choix de périmètre ne s'appuie que sur les projets actuels et non sur un principe général d'aménagement de la ville. D'ailleurs, le texte de la délibération ne présente pas tout à fait les considérations qui ont prévalu à ce découpage, qui est quand même assez ciselé dans certains endroits, puisque cela contourne des îlots d'une manière qui pourrait apparaître comme arbitraire, sauf s'il existe des projets précis sur ces zones.

Par ailleurs, dans cette zone 1 (nord de la ville, nord du Bois de Boulogne, le long du périphérique et dans le centre-ville), qui bénéficie d'une taxe d'aménagement de 5 %, se développera une incitation à densifier. Est-ce bien votre intention ? Je tiens à m'en assurer, car les conséquences de ces décisions sont durables en l'absence d'une révision sur une base annuelle.

M. Fusina

Je tiens à féliciter tout d'abord ma collègue, rapporteure, pour la qualité des résumés des débats qui ont eu lieu lundi. La position du groupe @lternance en la matière est claire. Nous sommes favorables à ce taux majoré que vous avez proposé sur le secteur considéré, puisqu'indiscutablement ce sont des secteurs qui sont en pleine évolution et que les besoins en équipements publics sont patents.

En revanche, nous considérons que vous sous-estimez dans la deuxième zone les besoins en équipements publics, dans la mesure où, comme cela a été rappelé par certains de nos collègues, toute une série d'opérations est prévue. De petits immeubles voire des pavillons disparaissent au profit d'immeubles de cinq à huit étages. Le dernier exemple en date est celui du croisement rue du Château-rue Fessart. Vous sous-estimez dans cette zone les besoins en équipements publics qui demeurent diffus. Il n'y a pas de mur entre ces deux zones. Toutes ces opérations se multiplient.

C'est la raison pour laquelle le différentiel entre les deux zones nous paraît trop important, avec 20 % d'un côté et 5 % de l'autre. Nous proposons donc un taux de 10 % pour la deuxième zone, qui permettra de limiter tous les effets d'aubaine en matière de densification et qui correspond peu ou prou à l'évolution économique et urbanistique de la ville. Nous proposons donc pour le premier secteur un taux majoré de 20 % et pour le deuxième un taux de 10 %. Les exonérations nous conviennent. La liste que vous avez proposée est conforme aux textes.

M. Solère

Je ne reprendrai pas les arguments qui ont été excellemment développés par Jean-Pierre Fourcade. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération pour les mêmes raisons. Je voudrais faire deux remarques. La première porte sur les tours de l'Île Seguin. Avec l'instauration de cette nouvelle taxe, sur une tour de 50 000 mètres carrés, il faut compter 7 millions d'euros de taxes par tour. La construction sur une île implique des surcharges financières importantes. Vous alourdissez de fait la contrainte. En ceci, il s'agit d'une bonne nouvelle, car cette taxe ne va pas favoriser la construction de ces tours sur l'Île Seguin.

Par ailleurs, dans la délibération, vous parlez, comme pour le regretter, d'une étude démographique qui prévoit une augmentation de la population comprise entre 13,5 % en hypothèse basse et 19,5 % de la population sur la zone 2 à un hori-

zon assez bref. Je me rappelle pourtant d'une époque rapprochée où vous considériez que le rôle des élus, de gauche comme de droite, était de préserver le cadre de vie et de ne pas surdensifier. Aujourd'hui, le premier responsable de la surdensification à Boulogne est la ville elle-même. Elle cède dès qu'elle le peut toute parcelle municipale (parcs, cours d'école, bâtiments municipaux...) aux promoteurs immobiliers. De fait, la densité augmente. Cette taxe représente le bandit manchot de la ville de Boulogne. On construit énormément et on augmente les taxes pour gagner de l'argent. Je me permettrai de faire une dernière remarque.

Ce sont bien sûr les promoteurs qui payent la taxe. Cependant, dans une économie de marché, lorsqu'une charge nouvelle est imputée sur un maillon de la chaîne, elle est bien entendu transmise à l'acheteur. Vous alourdissez donc à Boulogne-Billancourt le coût de la construction et donc le coût de l'acquisition du logement pour les nouveaux acquéreurs.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je vais d'abord répondre à Monsieur Fourcade. Je pense que vous avez dû voter au Sénat la loi de finance rectificative de 2010. Je l'ai votée aussi. Dans notre grande sagesse de législateur – car il nous arrive de voter des textes qui présentent des effets pervers –, nous avons pris des précautions. Chaque collectivité peut s'organiser librement selon le texte de l'article 11 de la constitution, mais le législateur fixe des cadres. Avec ce texte, nous avons considéré qu'une ville ne pouvait décider d'un taux unique sur l'ensemble de la commune à partir du moment où le seuil de 5 % était dépassé. En dessous, la commune a toute liberté. Au-dessus, elle doit justifier les taux et assurer l'équilibre entre ce qui est reversé au titre de la taxe PRE et de la taxe PNRAS à la collectivité en charge. Il nous appartient donc d'établir le calcul.

Lorsque vous évoquez les exonérations, nous ne faisons qu'appliquer les textes. Toutes les exonérations qui figurent dans ce document ne relèvent pas de l'injustice fiscale, mais s'appliquent bien à l'ensemble du territoire national. La délibération dresse très précisément la liste des exonérations. Bien entendu, nous allons exonérer tous les logements construits à 5,5 %, car il s'agit de logement social. Sous le contrôle de Monsieur Gallant, je peux affirmer qu'il n'existe pas de logements neufs privés pour lesquels s'applique le taux de 5,5 %. Nous exonérons donc le logement social et un certain nombre de secteurs. Ceci me paraît logique. Nous n'allons pas alourdir la situation déjà un peu tendue pour les bailleurs sociaux ou publics.

Nous sommes donc obligés de justifier ce dépassement de 5 %. Pour justifier ce dépassement de 5 %, il nous faut nous appuyer sur des réalités. Ce sont donc des équipements. Il se trouve que nous n'avons pas prévu d'équipements majeurs dans la zone 1 de notre carte. Nous avons des équipements majeurs qui sont susceptibles d'être modifiés dans la zone 2. Il faut qu'il y ait une cohérence, faute de quoi le contrôle de

légalité nous fera des remarques. Il est donc impossible de mettre en place, comme vous le préconisez, Monsieur FOURCADE, un taux unique de 10 % sur l'ensemble de la ville. Au-delà de 5 %, nous sommes obligés de créer des zones et de les justifier.

Je me permets de vous reprendre concernant ce qu'apportera la taxe. Dans le cas d'un immeuble de bureaux de 10 000 mètres carrés, le produit de la taxe s'élève à 1,5 million d'euros et non 15 millions d'euros. Il s'agit cependant d'une somme importante qu'il faut prendre en compte. Sur ce point, je ne peux comprendre votre argument, Monsieur Solère. Nous sommes tous d'accord pour essayer de dé-densifier la ville. Le PLU mis en révision générale a bien pour but la dé-densification.

Vous jouez sur des fantasmes lorsque vous affirmez que nous allons construire dans des cours d'école. Avez-vous vu ici passer un projet dans lequel nous décidions de constructions dans une cour d'école ? Il faut parfois arrêter de mentir et se dire la réalité. Plus vous communiquez et plus vous inventez. Plus vous inventez et plus vous communiquez. Vous êtes entré dans une spirale un peu folle. Revenez à la réalité. Pour l'instant, il n'y a pas eu de « bétonnage » de cour d'école. Ne dites pas des choses fausses.

Au contraire, nous essayons de dé-densifier la ville. Nous devrions être plutôt en phase sur ce point. Je regrette moi-même qu'avec la densification des terrains Renault, nous atteignons la barre des 125 000 voire 130 000 habitants, contre 113 000 aujourd'hui. Il est normal que les futurs habitants contribuent au financement des équipements publics. Il n'appartient pas aux Boulonnais actuels de payer pour les équipements publics à venir. Cela me paraît être un principe évident et les Parlementaires se sont montrés très sages.

Pour répondre à Madame Shan, oui, nous pourrions faire évoluer le périmètre, sous réserve de mise en projet d'un gros équipement. Nous pourrions modifier la carte si, demain, nous décidions de la construction d'un gros équipement en centre-ville. Nous pourrions alors inclure le secteur de l'école élémentaire Maître-Jacques. C'est possible à tout moment, pourvu que cela soit justifié et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi en la matière.

Monsieur Fusina, il n'est pas possible de créer un deuxième secteur à 10 %, compte tenu des textes de loi. Si nous appliquons des taux sous les 5 %, nous n'avons de comptes à rendre à personne. En revanche, les recettes seront alors limitées et inférieures à ce que nous connaissons au travers de l'ancien système. Là aussi, nous pénaliserions les Boulonnais actuels. Dès lors que nous franchissons ce seuil de 5 %, il nous faut justifier nos décisions. Or rien ne nous permet de justifier un taux de 10 % en zone 1.

Nous n'avons pas maintenu le PLD, au contraire de ce qu'André Santini a décidé. C'est ce qui rapporte aujourd'hui beaucoup d'argent à la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus rétablir le PLD et nous ne nous retrouvons pas confrontés à une crise de l'immobilier aussi forte. Un magazine montre en ce moment même que les prix à Boulogne-Billancourt continuent de s'envoler. Nous ne sommes pas frappés par la crise immobilière, car chacun est bien conscient de la qualité de vie à Boulogne-Billancourt, son emplacement, la qualité des dessertes offertes. Le jour où un promoteur ne sera pas en mesure de vendre un immeuble sur notre ville, cela signifiera que beaucoup d'autres sont entrées dans une crise profonde. Je voulais en tout cas faire ce point avec vous, Monsieur Fourcade, car nous sommes tenus par des textes bien encadrés.

Mme Bauche

Ma question relève peut-être de la méconnaissance du dossier. Supposons que, dans la zone 1, où l'habitat est vétuste ou tout du moins ancien et sans parking, nous décidions de rajouter un parking souterrain, pourrions-nous revoir le taux de la taxe ?

M. Baguet

Je ne sais pas. Cela fait-il partie des exonérations ? Nous vous répondrons, mais cette question est véritablement anecdotique. Cela peut concerner un cas particulier, mais nous n'avons pas pour l'heure de projet de transformation d'habitat ancien en parking. Je précise cependant qu'un parking ne concerne que quelques mètres carrés. A partir du moment où l'on creuse un parking souterrain, le coût des travaux est beaucoup plus élevé que celui de la taxe d'aménagement.

Mme Bauche

Ce n'est pas mon propos. Je me situais dans le cas où la municipalité constaterait le cas d'un manque de parkings collectifs publics dans cette zone, où les habitants ne disposent pas de parkings propres sous leurs immeubles, car ceux-ci sont trop anciens. Nous pourrions décider de construire de tels équipements d'envergure, qui rendraient bien des services. Je vous interroge donc sur cette possibilité.

M. Baguet

Je n'avais pas compris, mais, comme je l'ai indiqué en réponse à Madame Shan, si nous créons un équipement public, nous pouvons modifier le périmètre. Nous pouvons l'étendre et le modifier. Tout ceci va être remis en cause et sera valable pour trois ans. Si nous décidions aujourd'hui de la création d'un parking public dans la zone 1, il risquerait de ne pas voir le jour avant 3 ans. Nous nous situons donc dans l'hypothèse d'une période courte et dans le cadre d'une période stricte.

Monsieur Fourcade me posait tout à l'heure la question des coûts. Le PRE et le PNRAS ont généré un reversement à GPSO de 90 000 euros en 2009 et de 110 000 euros en 2010. Ceci reste très raisonnable. Sur la base du taux moyen actuel,

la taxe locale d'équipement nous permet de percevoir chaque année entre 330 000 euros et 900 000 euros. Cette nouvelle taxe devrait nous permettre d'augmenter quelque peu les recettes, de manière raisonnable toutefois. Le marché de l'immobilier peut parfaitement l'absorber et je n'ai pas d'inquiétudes sur le sujet. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 5 est approuvée à la majorité.

Adopté à la majorité.

Pour : 37

Abstention : 18 (M. Thierry Solère, M. Guillaume Gardillou, M. Pascal Fournier, M. Mathieu Barbot, M. Jean-Pierre Fourcade, Mlle Fatima Cardetas, M. Jean-Michel Cohen, Mme Dorothee Pineau, M. Eric Vincent, Mme Agnès Bauche, M. Gérard Askinazil, Mme Catherine Klein, Mme Rosaline Laureau, Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, Mme Judith Shan, M. Jean-Michel Tiseyre, Mme Martine Even)

6. Convention de services comptable et financier, Axe 2, action 1 - Mise en place du paiement des dépenses récurrentes par prélèvement automatique - Autorisation donnée au maire à signer les conventions correspondantes.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Le sujet suivant est la suite de ce que nous avons voté en décembre 2010 pour faciliter les flux et les conditions de travail entre nos services et les services comptables et financiers. Nous vous proposons d'optimiser la dématérialisation des échanges. En l'occurrence, cela toucherait les factures récurrentes d'électricité et de gaz au 1er janvier 2012. Nous étendrions le système au cours de l'année 2012 aux dépenses d'eau, voire aux factures de téléphone. Ceci peut vraiment faciliter la vie quotidienne.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? J'imagine qu'il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Bâtiments communaux - Pose et entretien de stores dans divers bâtiments communaux - Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant.

M. Henri Ricard, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt gère un parc de bâtiments communaux, qu'elle se doit d'entretenir afin d'en assurer la pérennité et ainsi garantir la sécurité des biens et des personnes.

A ce titre, un marché avait été conclu en octobre 2007 afin de procéder aux travaux de pose ou remplacement de stores dans tous les bâtiments communaux, notamment dans le cas de stores défectueux ou d'installations nouvelles pour le confort des personnes.

Ce marché est arrivé à expiration en octobre 2011 et il est nécessaire d'en assurer le renouvellement. A cette fin, une procédure d'appel d'offres ouverte a été lancée le 27 septembre 2011 avec une remise des offres fixée au 8 novembre 2011.

Compte tenu des besoins qui ne peuvent être définis précisément, ce marché est passé sous forme d'un marché à bons de commande, dont les montants minimum et maximum annuels sont respectivement fixés à 60.000 euros HT et 300.000 euros HT (soit 71.760 euros TTC et 358.800 euros TTC). La durée totale du marché est fixée à 1 an reconductible par période d'une année avec une durée maximum de 4 ans.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à signer le marché qui résultera de la consultation susvisée. Je vous remercie.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission. Seul le groupe Majorité rassemblée vote pour. Les autres groupes ne prennent pas part au vote.

M. Baguet :

Merci. Y a-t-il des interventions ? Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Convention portant superposition d'affectations pour l'aménagement de stations Autolib' - Approbation et autorisation donnée au maire pour signer.

Mme Christine Bruneau, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Notre communauté d'agglomération Val de Seine avait adhéré au syndicat Autolib' comme un certain nombre de villes d'Ile-de-France en mars 2009. Au titre de GPSO (Grand Paris Seine Ouest), nous avons adhéré à ce syndicat Autolib' le

30 septembre 2010, avec la définition de 38 stations retenues pour la Ville de Boulogne-Billancourt dans le cadre de service de location de véhicules en libre service.

La mise en œuvre de ce service a nécessité la conclusion d'une convention de délégation de service public entre le Syndicat Autolib' et une société. C'est le groupe Bolloré qui a été retenu par un vote à l'unanimité du Comité syndical mixte Autolib' le 16 décembre 2010. Je tiens à vous dire que nous sommes très heureux de cette mise en œuvre qui va commencer bientôt. En effet, dans le cadre de notre plan climat et pour réduire les émissions de dioxyde de carbone sur notre ville, les nouveaux usages et les nouveaux modes de transports s'avèreront essentiels.

La communauté d'agglomération « Grand Paris Seine Ouest » a délibéré le 30 juin 2011 pour approuver la convention portant superposition d'affectations permettant l'aménagement de stations Autolib' sur notre territoire et portant sur la contribution financière de la Communauté d'agglomération aux dépenses d'investissement. Dans le cadre de cette délibération, nous avons redéfini le nombre de stations que nous souhaitons mettre en place sur la ville. Nous allons donc créer 22 stations, dont six en parkings. Cinq de ces stations sont sur voirie départementale et onze autres sur voirie communale.

La clé de répartition qui a été définie pour les subventions d'investissement dans le cadre d'un équilibre global de l'opération est répartie ainsi :

- 2/3 pris en charge par le syndicat Autolib' porté par la Région Ile-de-France,
- 1/3 pour GPSO.

En subvention, nous avons donc prévu au budget de GPSO une ligne budgétaire correspondant, pour Boulogne-Billancourt à cinq stations, sachant que l'évaluation faite pour l'équipement global a été évalué à 50 000 euros. Le budget global s'élève donc à 250 000 euros pour la ville de Boulogne-Billancourt.

Dans la perspective du prochain démarrage des travaux, il est nécessaire aujourd'hui de conclure avec le syndicat mixte une convention permettant d'affecter une partie du domaine public routier de la commune aux 22 emplacements nécessaires à l'implantation des stations. Pour ceci, il nous faut délibérer ce soir. Ceci concerne les seize stations en surface, mais nous pouvons extraire les cinq stations sur voirie départementale, sachant que le Conseil général a déjà donné l'autorisation pour les travaux sur la voirie lui appartenant. C'est d'ailleurs la station du Boulevard de la République, sur voirie départementale qui sera la première réalisée.

La convention portant superposition d'affectations sur une partie du domaine public de voirie en surface au profit du service public de location de véhicules électriques dont la gestion relève de la compétence du syndicat mixte Autolib' prendra fin à l'achèvement du service public de location de véhicule en libre-service Autolib' ou en cas de retrait de la

Communauté d'agglomération du syndicat mixte Autolib'. Il vous est donc demandé d'approuver ce principe de convention de superposition d'affectations qui va permettre la réalisation des travaux sur voirie pour installer le système Autolib' sur notre territoire.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Plusieurs délibérations ont déjà été adoptées par GPSO et la Ville concernant l'adhésion au syndicat Autolib' et approuvant le principe de délégation du service Autolib'. La Ville a renégocié le nombre de stations qui avait été initialement prévu au nombre de 38 sur voirie. Le texte de la délibération doit préciser que 16 stations sont prévues sur voirie et six en parking, soit 22 au total. Sachant qu'à ce jour, l'autorisation d'installation en parking doit recevoir l'aval du Ministère, les tests de la batterie au lithium solide de Bolloré ont tous été positifs. Il a été par ailleurs précisé que, dans le principe actuel du fonctionnement des stations Autolib', le rechargement des véhicules de particuliers sera possible. Des bornes spécifiques dédiées au rechargement des particuliers ne sont pas prévues sur notre ville. Une cinquantaine de collectivités ont adhéré au syndicat Autolib'.

Avis favorable de la Commission. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt, Rassemblement pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Suite à une question du groupe @lternance, il a été indiqué que la première station Autolib' boulonnaise serait réalisée d'ici la fin décembre 2011. Le calendrier rappelé en préambule de la convention n'est plus d'actualité. L'inauguration officielle du système Autolib' aura lieu à Paris le 5 décembre. Une implantation des stations (six places de stationnement en voirie ou en souterrain) et des espaces Autolib', c'est-à-dire le lieu d'information à destination des usagers, a été proposé par le syndicat. Ce document a ensuite été soumis aux Conseils de quartiers qui ont pu l'amender. Il a finalement été porté par Grand Paris Seine Ouest. La Commission des finances a émis un avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Qui veut s'exprimer ? Monsieur Vincent.

M. Vincent

Merci, Monsieur le Maire. Sur le principe, Nous sommes très favorables à l'implantation d'Autolib' à Boulogne-Billancourt, mais se pose le problème de l'insertion de ce dispositif dans le réseau de stationnement de surface. Nous disposons de 11 000 places de stationnement dans la ville, qui sont chèrement disputées au quotidien : or, ces problèmes de stationnement ne peuvent que s'aggraver compte

tenu de l'évolution démographique prévue. L'arrivée d'Autolib', qui va réduire encore les possibilités de stationnement, nous semble donc assez inquiétante. Il faut donc choisir avec une grande vigilance les zones où seront situées ces stations : en l'absence de toute précision pour le moment, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme Shan

Je voudrais poser ici une question qui avait déjà été soulevée en commission, à propos du site Autolib'. Celui-ci fait apparaître la carte des communes partenaires du système et ne recense sur Boulogne-Billancourt que neuf stations, au lieu des 22 présentées ce soir, alors même qu'Issy-les-Moulineaux devrait se doter de 19 stations. A iso-population, ceci donne l'impression que Boulogne-Billancourt est quatre fois moins équipée qu'Issy-les-Moulineaux. Je voudrais que ce chiffre soit vérifié, car c'est ce site qui sera consulté pour les abonnements et la consultation du mode d'emploi par tous ceux qui pourront être intéressés.

M. Tisseyre

Notre groupe a toujours été favorable à ce dispositif. Nous avons toujours voté en faveur de ce projet, ici comme à GPSO. Je souhaiterais tout de même obtenir quelques précisions, notamment sur l'annexe A qui fournit la liste des emplacements. Vous avez parlé du rôle des conseils de quartier, mais j'aurais aimé connaître le critère de choix des emplacements. Ce soir, nous avons vraiment l'impression d'être mis devant le fait accompli.

Ensuite, vous avez évoqué le mois de décembre pour la création des premières stations. Comment s'organisera dans notre ville la prise en main de ce nouveau dispositif aussi bien sur les premières stations que les suivantes ? Enfin, je souhaitais savoir si des études ont été réalisées à l'échelle de la ville concernant l'utilisation de ce nouveau système de locations de voitures en libre-service.

M. Gardillou

Pour ma part, je me réjouis de l'évolution de ce projet. J'ai un temps occupé la vice-présidence de ce syndicat et ai rédigé une grande partie du cahier des charges. Il s'agit d'une véritable opportunité en milieu urbain dense que de pouvoir proposer à nos concitoyens des voitures en libre-service et ce pour deux raisons.

La première est qu'en milieu urbain dense, nous rencontrons des problèmes de stationnement et le fait d'avoir un véhicule en ville coûte toujours très cher. Demain, nous pourrions dire à nos concitoyens qu'ils auront la possibilité, en bas de chez eux, d'utiliser un véhicule pour aller chercher du travail, faire les courses dans une zone commerciale voisine, etc. Je m'adresse à Christine Bruneau et lui demande de poursuivre dans la voie que j'avais tracée, contre l'opinion de certains de mes collègues, à savoir la création de stations Autolib' à

proximité des centres commerciaux, car c'est là que nos concitoyens vont vouloir utiliser ces véhicules.

Par ailleurs, en période de crise, chacun fait attention à son portefeuille. Beaucoup, qui utilisent peu leurs véhicules à l'heure actuelle, vont être tentés de s'en séparer. Cette solution leur permettra de sauter le pas. Bien entendu, la ville de Boulogne-Billancourt, comme tous les autres ensembles urbains denses, ne dispose pas suffisamment de parkings et nous devons consentir un effort en matière de parkings souterrains.

Cela dit, les places de stationnement en surface ne sont pas multipliables à l'infini et il faut savoir ce que l'on veut. Aujourd'hui, nous voulons proposer des modes de transport alternatifs, afin d'éviter le tout-voiture, même si Gauthier Mougin est très attaché à la voiture. Il faut apprendre à partager cet outil.

Il fallait prendre bien soin de ne pas détourner vers cette solution les personnes empruntant actuellement les transports en commun. Je pense que le projet actuel garantit que ce phénomène ne se produira pas. Je me félicite donc des avancées de ce dossier. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera favorablement cette délibération.

M. Baguet

Merci, Monsieur Gardillou. D'autres demandes de parole. S'il n'y en a pas, je cède la parole à Madame BRUNEAU pour une réponse.

Mme Bruneau

Je comprends les interrogations formulées par Monsieur Vincent et il est vrai qu'il n'est jamais simple de mettre en place des schémas nouveaux. Il faut se montrer audacieux pour réformer et avancer. Nous avons rencontré l'ensemble des conseils de quartier qui ont été saisis du sujet et je dois reconnaître que les choix d'implantation ne sont pas faciles. Nous continuons à les travailler. C'est le syndicat, en lien avec la Ville, qui a retenu les emplacements prévus à l'heure actuelle.

Cette problématique du choix des emplacements se heurte également à des difficultés d'ordre technique, en raison des réseaux souterrains. Nous ne pouvons pas par conséquent toujours implanter les stations là où nous le souhaiterions. Vous avez raison de vous montrer vigilant sur cette question. Nous le serons également.

Nous allons entrer dans un phasage progressif d'installation des stations. Les neuf stations qui figurent sur le site internet le sont parce que notre équipe municipale souhaite avancer de manière progressive sur cette question, au lieu d'implanter toutes les stations immédiatement. En effet, nous tenons comme le groupe Bolloré beaucoup à la sensibilisation progressive de la population, afin de lui laisser le temps de

s'approprier ces nouveaux modes de déplacement. Ce n'est pas en installant en une fois tout le dispositif que nous parviendrons à remplir cette obligation. Il faut que les Boulognais apprennent à pratiquer Autolib'. C'est en allant à un rythme mesuré que nous y parviendrons. Dans tous les cas, il est prévu que la moitié des stations ne soit implantée qu'à partir de 2012.

Les critères de choix des emplacements ont donné lieu à une série d'études sur toute la région. Il est important d'anticiper la manière dont la population se comporte. Vous imaginez cependant fort bien que ce sujet a fait l'objet d'études de comportement de la population, réalisées par l'ensemble des groupes qui ont répondu à l'appel d'offres sur ce thème. Ces études sont suffisamment fines, même si elles n'ont pas été réalisées à l'échelle de la ville. En effet, la problématique est de nature interurbaine et non localisée sur une seule ville.

Ce schéma n'a de sens que parce qu'il établit un maillage très fin dans le réseau Ile-de-France et permet de s'inscrire dans le cadre de l'intermodalité, ainsi que Monsieur Gardillou le signalait tout à l'heure, en reliant un ensemble de systèmes alternatifs de transports (train, tram, voiture, métro et vélib'). Ce concept d'intermodalité est essentiel et la population montre des attentes fortes concernant ces modes de transports. Nous disposons à ce sujet de retours très intéressants suite aux premières expérimentations sur la ville de Paris.

La date du 5 décembre sera maintenue ou non en fonction de l'avancement de la construction des stations dans la région. Il est probable que nous assistions à un léger décalage dans le temps. Cependant, c'est à la même date que le réseau sera lancé sur Paris, Boulogne et l'ensemble des villes adhérent au syndicat. Il était essentiel de délibérer ce soir pour éviter des retards dans les travaux sur voirie.

Monsieur Gardillou avait lancé l'idée de stations à proximité des centres commerciaux ainsi que des aéroports. Si le comportement des populations est essentiel, nous devons aussi cibler des lieux où se concentre la population. Le groupe Bolloré répète bien à ce propos qu'une première phase d'expérimentation permettra d'y voir plus clair sur les comportements et le système. Elle permettra au cours de l'année 2012 d'affiner le schéma global et de revoir certaines définitions, en fonction des fréquentations et des usages.

Nous nous situons donc bien dans un cadre d'expérimentation-évolution, absolument pas figé sur ce qui a été prévu jusqu' alors pour un service aussi efficace que possible, tout en tenant compte des contraintes de la délégation de service public. Nous sommes en tout cas convaincus que cette expérimentation se transformera à terme en succès. D'ores et déjà, de nombreuses métropoles européennes regardent de très près Autolib', unique pour l'heure. Beaucoup se tournent vers le groupe Bolloré pour mener des études sur d'autres grandes métropoles de par le monde.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix la délibération.
La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. ZAC Seguin Rives de Seine – Ouvrages d'infrastructures et de Superstructures –Partie de l'Avenue Pierre Lefaucheur, Seconde phase du parc de Billancourt, Passage commercial Pierre Bézier, Passerelle Constant Lemaître, Partie du Quai Georges Besse, Partie de la rue du Vieux Pont de Sèvres: Transfert de propriété – Autorisation donnée au Maire pour signer avec la SAEM les actes afférents.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Cette délibération est assez classique, dans la mesure où lorsque la SAEM, qui réalise en tant qu'aménageur et au nom de la Ville de Boulogne-Billancourt des ouvrages et des équipements publics, avant de les remettre à la collectivité locale que nous représentons. En l'occurrence, cette délibération vous propose d'autoriser le Maire à signer des actes concernant la remise de différents éléments d'équipements, sur l'avenue Pierre Lefaucheur, le parc de Billancourt (seconde phase), une partie de la rue du Vieux Pont de Sèvres, la partie du quai Georges Gorse entre le cours de l'île Seguin et l'allée Alfred Coste, le tout pour la somme symbolique d'un euro. Les actes authentiques devront être passés par le Maire.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Il s'agit d'une délibération classique. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. ZAC Seguin Rives de Seine - Ensemble Pastoral Catholique – Acquisition du terrain - Bail au profit de l'association diocésaine de Nanterre – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

La Ville de Boulogne-Billancourt s'était engagée en 2006 à tenir compte des besoins exprimés par les trois principales communautés catholique, israélite et musulmane, en partici-

pant à l'aide pour la construction de différents équipements culturels et cultuels. S'agissant du culte catholique, il avait été convenu qu'un ensemble pastoral serait installé sur l'îlot B4, rue Marcel Bontemps et traverse Jules Guesde. La SAEM doit acquérir de la société DBS, le consortium des promoteurs le lot de volume dans lequel cet ensemble pastoral prendra place afin de le céder à la ville de Boulogne pour un prix de 1,2 million d'euros HT. L'ensemble pastoral sera réalisé dans ce volume par l'association diocésaine, qui sera bénéficiaire d'un bail emphytéotique administratif que nous lui consentirons pour une durée de 75 ans et un loyer de 12 000 euros actualisable au taux de 2 %, avec une option de renégociation tous les 15 ans. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer les actes afférents à cette délibération.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

11. Zac Seguin Rives De Seine - Centre d'hébergement et de stabilisation - Vente d'un terrain situé 20, rue de Meudon - Acquisition en VEFA d'un foyer d'hébergement - Accord sur le montage opérationnel.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

La nouvelle délibération est sur table. Elle a été modifiée. La Ville est propriétaire d'un terrain situé 20, rue de Meudon qui accueille un Centre d'Hébergement et de Stabilisation l'Olivier géré par l'Association Aurore.

Cette parcelle présente un intérêt en terme urbain pour la cohérence des projets de l'îlot dit Y de la ZAC Seguin Rives de Seine dont il est limitrophe. De son côté, Renault doit lancer un concours d'urbanisme sur cet îlot et intégrer la parcelle de terrain sur laquelle le centre d'hébergement est situé.

Le centre d'hébergement construit en semi-provisoire devrait récupérer à terme un équipement en dur. Pour que cette opération se réalise, Renault nous a demandé, afin de mettre au concours l'ensemble de l'îlot, notre avis. La délibération sur table autorise uniquement Renault à intégrer dans sa

consultation l'hypothèse d'une cession de ce terrain municipal. En effet, nous n'en sommes pas encore au principe d'une cession. Nous permettons simplement, au travers de cette délibération de mettre sous concours d'urbanisme l'ensemble de la parcelle sans nous engager davantage pour l'instant, puisque nous nous trouvons encore très en amont de toute l'opération de construction-reconstruction. Nous permettons simplement à Renault d'avancer dans ses consultations d'urbanisme.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. Tisseyre

Etant salarié du groupe Renault, je ne prendrai pas part au vote.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité (Monsieur Tisseyre ne prend pas part au vote).

12. Etablissement Public foncier des Hauts-de-Seine - Convention cadre -Avenant n°1 - Périmètre Bellevue Est - Droit de préemption urbain renforcé - Délégation du droit de préemption urbain - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

M. Gauthier Mougins, Maire-adjoint, rapporteur.

Nous sortons de la ZAC Seguin Rives de Seine pour arriver au carrefour des rues de Bellevue et de Gallieni. Au mois de juillet 2010, nous avons approuvé l'opération de maîtrise foncière de trois secteurs avec l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine. Nous avons identifié à ce carrefour, situé en face d'une autre opération de construction de logements sociaux un ensemble immobilier de nature à relever d'une opération de portage tel que l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine peut le faire, afin de procéder à une amélioration de l'habitat et du renouvellement du quartier.

Aussi, il vous est proposé un avenant numéro 1 à la convention passée avec l'EPF intégrant ce nouveau secteur dénommé Bellevue-Est et permettant à l'EPF de procéder à l'acquisition

des immeubles, à la démolition et la livraison à la ville de terrains prêts à l'emploi pour que nous puissions ensuite développer un projet urbain à cet endroit.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Des doutes ont été formulés par le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt sur la puissance financière de l'EPF 92. Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Mme Even

Nous ne soutenons absolument pas l'Etablissement public foncier départemental, puisque nous lui préférons l'établissement régional. Malgré tout, nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Pas d'autres demandes de parole ? Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Transfert et restauration du bas-relief de la 'porte de la faculté de médecine' du musée-jardin Paul Landowski à l'espace Landowski- Avenant n°1 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL AINU

M. Gauthier Mougins, Maire-adjoint, rapporteur.

Il s'agit d'un petit avenant à passer avec la maîtrise d'œuvre de l'opération de transfert dudit bas-relief. En effet, des difficultés techniques sont apparues pour ce qui relève de l'aménagement dans le hall de la médiathèque Landowski de ce moulage en plaque particulièrement lourd. Il a été nécessaire de procéder à de nouveaux choix et à de nouvelles études techniques complémentaires. Nous vous proposons de passer le forfait de rémunération du restaurateur de 92 100 euros HT à 107 900 euros HT. C'est une petite modification, mais le montant du marché n'était pas très élevé. Le code des marchés publics nous oblige cependant à passer cette décision en Conseil municipal.

Mme Rougnon, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Mise à disposition des agents de la direction des Parcs et Jardins de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il est rappelé en préambule que par convention en date du 21 décembre 2010, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest et la Ville ont convenu de la mise à disposition du service des Espaces Verts de GPSO pour les missions relevant de la compétence communale.

A l'aune de la 1^{ère} année de mise en œuvre de la convention il vous est proposé de préciser le dispositif conventionnel instauré, dans un souci de plus grande clarté et d'efficacité.

Dans ce cadre, GPSO met à disposition le service concerné sur les domaines publics et privés communaux non transférés afin de procéder à l'entretien végétal, le nettoyage des jardins et d'assurer les prestations relatives aux compositions, décorations et animations pour diverses manifestations, services et bâtiments de la Ville.

Les lieux concernés sont situés sur le domaine public et privé de la Ville et sont listés en annexe de la convention ; ils recouvrent les bâtiments publics, les écoles, les crèches, les cimetières, les gymnases, etc.

La commune remboursera à la communauté d'agglomération les charges de fonctionnement et d'investissement correspondant à cette mise à disposition. Le montant du remboursement inclut la masse salariale afférente à la partie du service mis à disposition. Il est vous proposé d'établir cet engagement pour une durée de cinq ans. Vous avez sur table la nouvelle délibération et la convention qui détaille les bâtiments concernés, les montants, le nombre d'agents, les dispositions, etc.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Madame Even souhaite savoir pourquoi certaines compétences déléguées à GPSO reviendraient à la Ville. Il lui a été précisé que le principe de délégation des compétences à GPSO

pour gérer les espaces verts n'est pas remis en cause, mais que GPSO agit en tant que prestataire de la Ville sur les espaces non communautaires comme par exemple les cours d'école. Il ne s'agit pas d'une réintégration des compétences. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. Délégation de service public du restaurant municipal - Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°2 de prolongation de la convention signée avec la société RESTECO.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Par délibération du 16 novembre 2006, vous avez approuvé le choix du délégataire chargé de l'exploitation du restaurant municipal, et autorisé le Maire à signer, avec la société Resteco, une convention d'une durée de cinq ans. Cette délégation de service public s'achèvera le 31 décembre 2011.

C'est la raison pour laquelle, lors de votre séance du 7 octobre 2010, vous avez approuvé le maintien de l'exploitation de cet équipement en délégation de service public et autorisé le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Cependant, au cours de la consultation, il est apparu de plus en plus évident qu'un renouvellement de l'exploitation du restaurant dans les mêmes conditions techniques et financières ne permettrait pas une amélioration sensible du service rendu et, en conséquence, une satisfaction accrue du personnel municipal, dont les chiffres de fréquentation de l'équipement sont en diminution constante depuis plusieurs années.

Aussi, il devient nécessaire d'associer plus étroitement le personnel à la définition de ses besoins en matière de restauration. C'est pourquoi il a été décidé de mettre fin à la procédure lancée et de redéfinir les objectifs de l'exploitation du restaurant en collaboration avec le personnel municipal.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure qui tiendrait compte de ces objectifs, il convient d'assurer la continuité du service de restauration en procédant à une prolongation pour un an, de la délégation de service public actuelle conclue avec la société Resteco.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à signer, avec cette société, l'avenant correspondant.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Madame Even a demandé pour quelles raisons la Ville ne souhaitait pas continuer avec Resteco et si les usagers étaient mécontents. Il lui a été expliqué que la Ville prévoit une grande enquête pour améliorer le temps du déjeuner, permettant ensuite d'élaborer le cahier des charges du nouvel appel d'offres auquel Resteco pourra participer. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Even, nous avons répondu à votre question. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

16. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

La présente délibération comporte 5 points.

Premièrement et de manière très classique, nous commençons avec l'actualisation du tableau des effectifs, que vous trouverez en annexe 1 et qui concerne 123 postes budgétaires.

Le deuxième point concerne le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Il s'agit, pour la Direction de la communication, du recrutement d'un journaliste et d'un rédacteur en chef du BBI, un agent étant parti et un autre partant prochainement à la retraite. D'autre part et compte tenu du regroupement du contrôle de gestion et des affaires financières au sein d'une même Direction, approuvé en CTP le 29 décembre 2011, les missions du Directeur des affaires financières se trouvent élargies. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant au contrat initial prenant en compte cette évolution de fonction, la rémunération restant inchangée.

Le point 3 concerne la mise à disposition d'agents au profit d'associations. Vous connaissez bien ce type de délibérations. En l'occurrence, il s'agit d'une part de deux agents mis à disposition du Comité des œuvres sociales et d'un agent mis à disposition de l'association Afodas.

Le point 4 concerne l'accueil d'une infirmière par voie de

mise à disposition. En effet, une réforme de 2010 a classé en catégorie A l'ensemble des infirmiers de la fonction publique hospitalière recrutés depuis le 1^{er} décembre 2010 et propose aux infirmiers recrutés précédemment de choisir entre le passage en catégorie A, ce qui entraîne une revalorisation salariale, mais la perte définitive du classement en catégorie active au niveau des retraites et les maintenir dans leur corps d'origine permettant de conserver les droits liés au classement en catégorie active.

Seule une infirmière de l'AP-HP sur les huit employés de la Ville a souhaité passer en catégorie A. Il vous est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer avec l'AP-HP la convention correspondante.

Enfin, le dernier point concerne la modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité de service. Il vous est demandé d'autoriser l'attribution d'un logement de fonction concédé par utilité de service à l'emploi de directrice de la crèche collective Les Longs Prés et un logement de fonction concédé par utilité de service à la fonction de coordinateur administratif du plan de sécurité de la Ville. Je vous remercie.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance a exprimé sa surprise de découvrir que le Directeur des affaires financières est contractuel. Il lui a été répondu que le contrat initial avait naturellement été soumis à l'approbation du Conseil municipal, la recherche d'un agent titulaire étant restée infructueuse à l'époque, compte tenu du niveau d'expertise requis pour ce secteur d'une part et du court laps de temps pendant lequel ce poste pouvait rester vacant d'autre part.

La modification du contrat proposé ne porte que sur le champ des compétences, suite à l'intégration du contrôle de gestion au sein de la Direction des affaires financières. Elle s'effectue au même niveau de rémunération. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Even.

Mme EVEN

Nous demandons un vote par division. Nous allons voter pour les points 1, 3, 4, 5 et 6 et nous abstiendrons sur le point 2.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, pratiquement à chaque conseil municipal, nous recrutons des agents. Je voudrais vous demander un récapitulatif de toutes les entrées et sorties depuis 2008. Nous allons également nous abstenir sur le point 2 si vous faites un vote par division.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix la délibération. Je vous donnerai les documents, Madame Bauche.

La délibération n° 16 est approuvée à la majorité

Vote par article :

Articles 1, 3, 4, 5 et 6 : unanimité

Article 2 : adopté à la majorité

Pour : 42

Abstention : 13 (M. Jean-Pierre Fourcade, Melle Fatima Cadetas, Mme Catherine Kélin, M. Jean-Michel Cohen, Mme Dorothée Pineau, M. Eric Vincent, Mme Agnès Bauche, Mme Rosaline Laureau, Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, Mme Judith Shan, M. Jean-Michel Tisseyre, et Mme Martine Even)

17. Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la ville de Boulogne-Billancourt en faveur du développement du Commerce.

M. Jehan Coquebert de Neuville, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Faisant suite au recrutement d'un manager du commerce, la Ville souhaite s'engager dans un programme de dynamisation de son tissu commercial par la mise en œuvre d'actions en faveur du développement du commerce local. Les enjeux sont de fidéliser une clientèle de résidents et de la population active et de maîtriser le tissu commercial tout en assurant une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire communal.

Les objectifs peuvent être déclinés en plusieurs points :

- d'une part, le renforcement de l'activité du marché non sédentaire de Billancourt avec une réhabilitation de la halle et la valorisation du commerce de proximité. Une large partie des travaux a été réalisée par Henri Ricard et la contribution de GPSO, mais nous devons compléter par une mise aux normes de l'électricité et de l'éclairage qui reste à faire.

- d'autre part, le développement des liens avec les commerçants par le biais des associations de commerçants en les fédérant autour d'animations commerciales d'envergure communales. Je vous rappelle que nous avons de nombreuses associations et qu'il importe de faire des opérations communes, avec la CMBB, avec l'UCAB, avec Boulogne, mon village,

avec Métiers du Monde, avec l'Association des commerçants des passages.

- enfin, la connaissance du tissu commercial par le biais d'une solution numérique « Villacités » proposée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) qui permettra de répondre en temps réel à la demande d'un commerçant ou d'un investisseur souhaitant s'installer à Boulogne-Billancourt en veillant au maintien d'une offre équilibrée sur l'ensemble de la commune. Ce logiciel a été présenté à l'ensemble des services de la Ville qui ont apprécié. En particulier, il importe de faire le recensement de toutes les cellules commerciales. Je vous rappelle qu'il y en a plus de 2 000 et ainsi pouvoir anticiper les mouvements de baux commerciaux, afin d'assurer l'attractivité et la diversité du commerce.

La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) à travers sa chambre départementale se propose d'accompagner la Ville dans le cadre d'une ingénierie de projet, en assurant un rôle de conseil, d'information et d'animation auprès des associations de professionnels concernées et de l'ensemble des acteurs locaux. Elle participe financièrement en prenant à sa charge une partie des journées de travail évaluées pour accomplir cette mission.

La mise en œuvre des actions arrêtées sera subventionnée dans le cadre d'un plan Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). Ce Fisac a déjà été monté dans 20 villes du département et 23 villes sur 36 sont déjà en collaboration partenariale avec la CCIP. Je cite quelques domaines d'intervention :

- la rénovation des vitrines ;
- l'accès aux handicapés ;
- la sécurité des commerces ;
- le développement durable ;
- l'e-commerce, etc.

Tel est l'objet du partenariat proposé dans le cadre de la convention jointe en annexe 1 avec la CCIP. Le coût global pour la Ville de ce projet de développement du commerce s'élève à 24 120 euros, montant modeste, auquel vient s'ajouter l'équipement pour la Ville d'un outil de géolocalisation du commerce d'un montant de 4 000 euros HT soit 4 784 TTC, qui correspondent au droit d'usage et à la maintenance.

Au vu de cet exposé, il vous est demandé d'approuver le principe du partenariat à développement avec la CCIP en faveur du commerce local et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, convention négociée par le Député-maire à des conditions très avantageuses, puisque la CCIP nous a consenti gracieusement la moitié de la charge financière. Je vous remercie.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Monsieur Tisseyre a demandé des précisions sur le projet de réhabilitation de la halle du marché Billancourt. Quels

travaux et quelles actions sont-ils prévus ? Il peut d'ores et déjà être précisé que le Fisac finance dans le cadre des opérations d'aménagement de la commune au titre de l'investissement les actions de rénovation.

Concernant le projet de réhabilitation de la halle du marché Billancourt, il correspond à une mise aux normes notamment électriques et à des travaux de mise en conformité des lieux existants. Tous les marchés de la commune peuvent être éligibles au Fisac, dans le cadre de travaux engagés par la Ville de rénovation et de mise en sécurité.

Par ailleurs, Monsieur Tisseyre ainsi que Madame Even ont fait remarquer qu'il ne se passe plus rien sur le marché Pierre-Grenier le dimanche matin, alors même que le contrat de délégation prévoit une animation. Il peut être rappelé que le délégataire doit créer une fois par mois une brocante mixte commerçants/particuliers et une manifestation une fois par an sur le marché Pierre Grenier.

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Le groupe @lternance a rappelé que cette délibération répond à des préoccupations qu'il avait déjà exprimées il y a un an quant au maintien de la diversité du petit commerce à Boulogne-Billancourt. Avec cette délibération, la Ville a dès lors la possibilité d'établir des périmètres de préemption. Sans ces périmètres, la Ville dispose uniquement d'un pouvoir de nuisance.

Par ailleurs, il a été dit que si on ne peut pas parler d'une réelle disparition du petit commerce à Boulogne-Billancourt, il convient de noter que les indépendants sont de moins en moins nombreux, au profit des revendeurs franchisés. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, cette convention nous semble tout à fait bienvenue et il me semble tout à fait nécessaire d'associer la Chambre de commerce et d'industrie, surtout dans ses structures actuelles, au développement du commerce de la commune. Mais face au problème des artisans (en matière de prestation de service, nous avons de plus en plus de difficultés à trouver de bons artisans), je souhaiterais qu'on fasse une opération parallèle impliquant la Chambre de commerce avec la totalité des moyens dont elle dispose et la Chambre des métiers, parce que nous avons besoin des deux pour remédier

aux problèmes concernant l'artisanat.

M. Solère

Je voulais vraiment féliciter Jehan Coquebert de Neuville d'avoir engagé cette convention avec la Chambre de commerce des Hauts-de-Seine. Nous avons, au niveau du département, beaucoup accompagné la Chambre, afin qu'elle développe des offres plus adaptées à cette problématique que vous venez d'évoquer. C'est donc une bonne nouvelle pour Boulogne-Billancourt..

M. Fusina

Cette convention est intéressante. Néanmoins, je crois qu'il aurait fallu axer notre réflexion sur la préservation de la diversité du commerce. On dynamise le commerce et c'est très bien, mais il faut aussi préserver la diversité. Comme l'indiquait le rapporteur, j'avais posé une question orale il y a plus d'un an sur la mise en place d'un périmètre de préemption renforcé.

Nous assistons à la disparition de petits commerces et cet outil qui est très intéressant est une option et non une obligation. Nous disposons d'une option qui permet de préempter à titre préventif pour prendre le temps de faire une recherche et de déterminer si quelqu'un pourrait poursuivre une activité très minoritaire ou en voie de disparition sur la ville.

Je prends l'exemple des vendeurs de journaux et des librairies. Tous ces commerces disparaissent les uns après les autres. Je suis donc un peu étonné qu'on prenne autant de temps pour mettre en place ces fameux périmètres. C'est dommage. Il est vrai que la loi est complexe, mais Paris le fait très bien et notamment le XVIIIème arrondissement. Je crois qu'il faut se rapprocher des services de Paris pour déterminer comment travailler. Nous avons une collectivité pionnière en la matière et qui sait agir. Profitons-en et inspirons-nous de ce qu'elle fait, afin de préserver la diversité du commerce qui, pour nous, est l'une de nos priorités.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Je me réjouis de vos félicitations unanimes, mais pour revenir au point soulevé par Madame Bauche, si nous pouvons mettre ceci en ?uvre aujourd'hui, c'est parce que nous avons recruté un manager du commerce. Nous n'avions pas de manager de commerce sur la ville. Nous avons transféré la compétence des affaires économiques et de l'emploi à la Communauté d'agglomération, parce qu'il s'agit du cadre légal. Cependant, dans ces transferts de compétences emploi et économie, il n'y a pas le commerce. C'est la raison pour laquelle nous avons recréé une structure.

Je pense effectivement que notre manager du commerce nous aidera à mettre en place ce périmètre de préemption. Je suis d'accord avec vous et pense que c'est nécessaire. C'est

toutefois à manier avec prudence. En tout cas, il faut peut-être mettre en place le dispositif dans un premier temps, avant de déterminer si nous devons ou non l'utiliser. Nous devons quoi qu'il en soit nous doter de cet outil. Je vous rappelle que nous avons organisé une première étude qui n'avait pas été franchement concluante. Notre manager de commerce vient de la Chambre de commerce et connaît parfaitement le sujet. Il va aider Monsieur Coquebert de Neuville à réaliser ceci très vite. Monsieur Coquebert de Neuville, je vous laisse la parole si vous souhaitez répondre aux différentes interventions.

S'agissant du marché Pierre-Grenier, nous avons déjà eu un long échange en Commission des finances à ce sujet, mais Monsieur Tisseyre ne siège pas dans cette Commission.

M. Coquebert de Neuville

La première question portait sur le marché de Billancourt. Le fonds Fisac répond parfaitement à l'abondement de la modernisation. Nous pouvons obtenir 30 % de rémunération sur les investissements que nous réalisons dans la mise aux normes et nous n'allons pas nous en priver, même si parfois nous regrettons la précipitation sur certains dossiers, qui ne nous a pas permis d'obtenir le Fisac. Nous avons désormais un programme général, dont le marché de Billancourt va faire partie.

S'agissant du marché Pierre Grenier, j'étais assez pessimiste. Je risque de vous surprendre, car j'ai changé d'avis. La commission d'appel d'offres, dans sa grande sagesse a changé de délégataire. Nous avons rencontré le délégataire avec les services de la Ville, Marie-Sylvie Durand et la nouvelle régisseuses des marchés, Madame Iliana Ba, le Maire de quartier, Léon Sebbag. Nous avons été assez impressionnés par la qualité du nouveau délégataire.

Comme les mots ne suffisent pas et anticipant votre question, nous nous sommes rendus cette après-midi sur place et nous avons été assez agréablement surpris de constater qu'il y avait une quinzaine de cellules mises en place, cinq en alimentaire et dix en textile et autres équipements, ce que nous n'avions jamais vu jusqu'alors. J'ai donc un bon pressentiment. J'ai tout de même discuté avec les commerçants qui déclarent attendre la fin de l'hiver pour fixer une fréquentation. Si cet objectif est atteint d'ici mars, les acheteurs vont revenir.

Ce marché a été à l'origine de nombreuses turpitudes jusqu'alors. Nous ne parvenions pas à fixer les commerçants sur place. Or, s'ils ne parviennent pas à gagner leur vie, ils ne restent pas sur place. Le nouveau délégataire s'est engagé à entreprendre des animations régulières. En réalité, il n'est pas besoin d'en proposer dès lors que tous les espaces sont occupés. En revanche, chaque espace libre pourra être comblé par de la brocante. Ceci permettra de conserver un linéaire.

M. Tisseyre

Je tiens à préciser que, le jeudi après-midi, nous avons remarqué un véritable progrès sur ce marché. En revanche, le dimanche matin, plus rien ne se passe. Or il me semblait que la délégation avait été votée pour le jeudi mais aussi le dimanche matin.

M. Coquebert de Neuville

Il faudra que je me rende sur place un dimanche matin. En tout cas, on nous demande une extension du territoire du marché Pierre Grenier, ce qui n'était pas le cas depuis longtemps.

M. Baguet

Ne crions pas victoire trop vite, mais il semblerait que nous soyons sur la bonne voie. Nous avons réussi à trouver un délégataire motivé. Pourvu que cela dure.

M. Coquebert de Neuville

Le dernier point concerne le droit de préemption. Vous devancez nos désirs. J'ai passé beaucoup de temps avec des élus socialistes, Maires adjoints au commerce de Montbéliard, Rennes, Mulhouse, Grenoble et surtout Paris et cela ne m'a jamais posé de problème. Avec Lyne Cohen-Solal, j'ai noué des relations très amicales. Contrairement à ce que vous dites, la mise en œuvre des périmètres de sauvegarde et d'usage du droit de préemption n'est pas aussi évidente que cela en a l'air et certains s'en mordent les doigts. La loi est mal faite. En fait, il faut disposer d'un tel outil et tout faire pour ne pas avoir à l'appliquer, sauf dans le cas où la Ville dispose de commerçants pouvant remplir la fonction et capables de payer le prix réclamé par le cédant, faute de quoi la mairie se retrouve en possession d'un commerce dont elle n'a que faire. Elle est alors responsable de dépressions d'actifs et du personnel. Elle encourt alors de gros ennuis, ainsi que l'ont expliqué ces adjoints socialistes.

S'agissant des libraires, ce sujet me tient beaucoup à cœur en tant que fanatique des librairies. J'ai même défendu la profession auprès du Ministère de la culture et des banques. Au risque de vous déplaire, Monsieur Fusina, se pose une vraie problématique en termes de marchés. Il y a 25 ans, la ville comptait 45 points presse. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé sous la barre des 20.

Ensuite, ces professionnels sont prélevés à la source, sur livraison imposée. Ceci date du Syndicat du Livre.

M. Baguet

C'est la loi Bichet de 1948.

M. Coquebert de Neuville

Il s'agit d'un vrai cauchemar. Ils réalisent des marges, mais

celles-ci sont prélevées par les découverts bancaires, parce que les NMPP prélèvent à la source des documents dont ils ne veulent pas. Par exemple, certaines se voient livrer des revues pour adultes ou sur le machinisme agricole.

M. Baguet

Nous venons de modifier la loi en juillet. J'étais rapporteur de ce texte. Nous avons touché pour la première fois à cette loi Bichet, l'une des colonnes du temple de notre édifice médiatique. Nous devrions obtenir des résultats en termes de refonte complète de la distribution de la presse. Nous sommes en tout cas tous conscients des problèmes autour de l'exposition et du réapprovisionnement. Nous savons que cela tue le commerce.

M. Coquebert de Neuville

Merci, Monsieur le Maire. La gauche n'aurait jamais passé une telle loi. La droite l'a fait et je m'en réjouis.

M. BAGUET

Je reconnais que cette loi a été votée dans l'hémicycle avec l'abstention de nos collègues socialistes. Ils se sont abstenus. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

J'espère que nous obtiendrons la même unanimité au moment de la mise en place du périmètre de préemption urbain.

19. Culture - Bibliothèques municipales- Demandes de subventions pour l'aménagement de la médiathèque du Trapèze - Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention et signer les conventions afférentes auprès de l'Etat et du Département.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
La médiathèque du Trapèze située dans la ZAC Seguin Rives de Seine ouvrira au public au cours du premier semestre 2012. L'année 2011 est consacrée à l'aménagement intérieur de cet équipement (mobilier), à l'acquisition de matériels informatiques et audiovisuel, à l'équipement radio-identification des documents par voie de marché. Les fournisseurs retenus figurent dans le document qui vous a été transmis.

Il convient d'y ajouter les acquisitions de matériels informatiques et audiovisuels auprès des fournisseurs déjà en marché avec la ville. Le coût total de l'opération pour la médiathèque s'élève à 272 777 euros TTC pour un budget inscrit de 400 000 euros.

Ces aménagements sont susceptibles de faire l'objet de

subventions de la part de différentes institutions, des services déconcentrés de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes au taux le plus haut possible.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a demandé des précisions sur le découpage des mètres carrés de la future médiathèque. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Even.

Mme Even

Nous souhaiterions obtenir les réponses aux questions que nous avons posées en commission, puisque vous nous parlez de 1 900 mètres carrés. Le détail laisse entrevoir que nous n'arrivons pas aux 1 900 mètres carrés annoncés. Une superficie a-t-elle été omise ? Si oui, à quoi sert-elle ?

M. Baguet

Pardonnez-moi. J'aurais dû vous donner la réponse plus tôt. Au total, l'équipement en surface Shon est de 1 793 mètres carrés et non pas de 1 900 mètres carrés. La surface utile tombe à 1 600 mètres carrés. Pour l'instant, la répartition concerne pour 350 mètres carrés des locaux d'accueil et communs, entre le CNJ et la Ville. Le secteur médiathèque représenterait près de 500 mètres carrés et le centre national du jeu autour de 550 mètres carrés. Les locaux techniques occuperont une surface de 21 mètres carrés et les circulations 160 mètres carrés environ. Je parle d'ailleurs sous le contrôle de notre nouvelle Directrice des affaires culturelles présente ce soir.

Nous avons quelque peu modifié le programme en fonction des besoins exprimés. Les 110 mètres carrés seront transférés sur un autre programme public de la ZAC. Comme vous, j'avais fait ce calcul et je me demandais où étaient passés les mètres carrés manquants. Vous avez maintenant une réponse. En l'absence de questions ultérieures, je mets aux voix.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. Musées municipaux - Convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre - Autorisation.

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Depuis le début de l'année 2011, le musée des Années Trente (M-A30) a créé une animation « Culture pour tous ». Chaque premier dimanche du mois, des bénévoles donnent des explications et un éclairage scientifique sur une œuvre ou une section thématique. Il vous est demandé à travers cette délibération d'autoriser le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants avec l'Ecole du Louvre, pour la mise à disposition gratuite de ces étudiants pour ces actions de médiation culturelle qui se répètent chaque mois.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité que ces actions fassent l'objet d'une communication leur donnant une plus grande visibilité. Il est précisé que ce projet sera mis en place pour 2012 et qu'une communication adéquate sera alors réalisée. Les élèves de l'Ecole du Louvre seront présents à titre gracieux tous les premiers dimanches du mois, dans les salles du Musée des Années 30, pour apporter des explications au public sur une œuvre ou une section du musée. Il n'y a pas de programme précis. Ces étudiants sont là pour faire de la médiation en fonction des demandes des visiteurs.

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable. Seul le groupe Majorité rassemblée a voté pour. Les autres groupes n'ont pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Shan.

Mme Shan

Je voulais saluer cette initiative. Les partenariats entre l'Ecole du Louvre et les collectivités locales ont été mis en place il y a de nombreuses années, ainsi que le montre l'exemple de Nanterre. Je voulais savoir si l'on pouvait envisager une extension de ce partenariat, par exemple à l'adresse des enfants des centres de loisir ou des écoles, avec l'idée de favoriser la venue des familles au musée. Cela s'inscrirait tout à fait dans le cadre de l'idée de diversification des publics qui est citée dans cette délibération.

M. Baguet

Je ne suis pas contre cette proposition. Nous interrogerons la Directrice des Affaires culturelles et la Maire-adjointe à la culture sur ce point. Nous pouvons démarrer ainsi et voir ensuite comment élargir ce partenariat. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. ZAC Seguin - Rives de Seine – Ilot D3Aa2 – Construction de 55 logements sociaux par l'OPH PARIS HABITAT – Garantie des emprunts – Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

M. Claude Gallant, Conseiller municipal, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Les deux délibérations suivantes constituent, pour le programme en question la seconde phase de nos interventions après qu'en 2008, une délibération ait été prise, apportant à Paris Habitat une subvention de 275 000 euros pour la construction de 55 logements sur le Trapèze au titre de l'ilot D3Aa2. Nous passons maintenant à la deuxième phase qui est celle de l'octroi d'une garantie communale d'emprunt. Dans le rapport figure le détail des financements. Ce programme comprend à la fois du PLAI, du PLUS et du PLS, dans des proportions qui correspondent – c'est assez exceptionnel – au pourcentage figurant dans le PLH de notre ville.

Le montant du prêt s'élève au total à 9 452 669 euros. En contrepartie de cette garantie, Paris Habitat réservera 11 logements, c'est-à-dire 20 % au profit de la Ville. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention qui figure en annexe.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a demandé à connaître la typologie des logements réservés à la Ville. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Bien entendu, nous voterons ces deux délibérations, mais je voulais profiter de cet examen pour vous demander le pourcentage de logements sociaux à la fin 2011.

Mme Even

Nous souhaiterions effectivement connaître la typologie et la répartition. Notre groupe s'associe tout à fait à la demande de Monsieur Fourcade. Par le passé, un observatoire du logement fournissait des statistiques régulières sur le sujet. Le dernier rapport concernant la répartition des logements sociaux et privés sur Boulogne-Billancourt et Sèvres nous a été remis date de 2007, si mes souvenirs sont bons. Un observatoire de ce type pourrait-il nous fournir ces différents éléments ?

Par ailleurs, notre groupe se félicite de la participation de la Région dans les différents programmes de logements sociaux de la Ville de Boulogne-Billancourt.

M. Baguet

Nous pourrions rajouter la participation du Département également. S'agissant de la Région, il serait bon qu'elle se montre un peu plus active dans le cadre de l'opération du lycée. Nous n'allons pas ouvrir ce débat, Madame SHAN, mais nous attendons toujours le rendez-vous promis par la Région depuis le 2 décembre 2010.

En réponse à Jean-Pierre Fourcade, cet élément fait l'objet chaque année d'un échange contradictoire. L'an dernier, un certain nombre de logements sociaux n'avaient pas été intégrés dans le calcul et nous avons obtenu gain de cause pour partie. Claude Gallant avait suivi ce dossier. Nous avons cette année encore réécrit aux services de l'Etat, qui ont comptabilisé des logements en moins et d'autres en plus, du fait de démolitions qui n'ont pas encore fait l'objet de reconstructions. Il faut savoir que les comptes sont arrêtés très précisément au 31 décembre de chaque année.

Le dernier état des lieux faisait apparaître un pourcentage de 13,02 % au 31 décembre 2010. Nous avons ainsi franchi la barre des 13 %. Cette année, nous devrions conforter ce chiffre, eu égard au nombre de logements neufs qui se construisent. S'il se construit beaucoup plus de logements privés que de logements sociaux, malgré des programmes ambitieux, le pourcentage pourrait diminuer. Le pourcentage n'est donc jamais qu'un indicateur. Ce n'est pas celui qui précise le nombre de logements sociaux construits sur la ville.

S'agissant de la répartition, on me dit que le Préfet a demandé une modification des répartitions. A ce jour, nous aurions 1 PLAI, 6 PLUS, 4 PLS. Nous avons donc une majorité de PLAI et de PLUS. Si nous suivons les demandes du Préfet, cet équilibre serait maintenu, avec 1 PLAI, 6 PLUS et 4 PLS. Toutefois, à l'intérieur des catégories, les types de logements changent. En lieu et place d'un T1, un T2, deux T3 et deux T4,

nous aurions un T2, trois T3 et deux T4. Nous perdriions donc un studio pour gagner un T3. Nous ne pouvons nous plaindre de ce mouvement. Mieux vaut un tel échange que l'inverse. Le PLAI est un T2 et les PLS sont ainsi répartis : un T2, un T3 et deux T4. Au total, nous aurions ainsi trois T2, quatre T3 et quatre T4. Il s'agirait d'une belle répartition, allant dans le sens de nos demandes, à savoir des grands logements. Toutefois, ces éléments sont sous réserve des négociations en cours. Je pourrais vous transmettre ce tableau, mais il est susceptible de connaître des modifications.

Nous avons voté en Conseil municipal une délégation qui nous autorise à gérer le contingent préfectoral pour les attributions. Dans le même temps, le Préfet reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre, en désignant lui-même les locataires, notamment dans le cadre du DALO. Je mets maintenant la délibération aux voix.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. ZAC Seguin - Rives de Seine – Ilot D3Ab1 – Construction de 56 logements sociaux par l'OPH PARIS HABITAT – Garantie des emprunts – Droits de réservation - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

M. Claude Gallant, Conseiller municipal, rapporteur.

La seconde délibération porte sur le même objet. Il s'agit d'un programme de logement situé sur l'ilot D3Ab1. Le nombre de constructions s'élève à 56. Ces logements ont donné lieu à l'attribution d'une subvention à l'occasion de la même session du Conseil municipal en décembre 2008, à hauteur de 280 000 euros.

Nous passons maintenant à la seconde phase. En contrepartie de l'octroi de la garantie d'emprunt municipal, l'OPH Paris Habitat réserverait également 11 logements au profit de la Ville. Le montant total du prêt est de 9 216 813 euros, dont la composition vous a été transmise. Il s'agit d'un ensemble comprenant PLAI, PLUS et PLS.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître la typologie des logements réservés à la Ville. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour tout comme les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et Rassemblement pour Boulogne-Billancourt, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Je vais vous répondre, Madame Even. Nous aurons un PLAI, qui sera le seul T5 du programme. Nous aurons en plus un T1, un T2, deux T3 et deux T4. Nous aurons un logement de chaque type en PLS. Au total, ceci représente deux T1, deux T2, trois T3, trois T4 et un T5. Sur cet immeuble, le Préfet n'a pas fait de demande particulière. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Activités et missions action sociale et santé - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions.

M. Frédéric Morand, Conseiller municipal, rapporteur.

Mes chers collègues,

Comme chaque année, en 2012, différentes activités relatives à l'action sociale et à la prévention santé sont susceptibles de bénéficier de participations financières de l'État, de la Région ou du Département :

Pour l'Espace Santé, l'Etat, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département subventionnent des activités et missions de prévention et de promotion de la santé. En 2012, comme en 2011, deux activités sont plus particulièrement susceptibles d'être subventionnées :

- la mise en œuvre de l'Espace Santé ;
- le fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes.

Pour le secteur Action Sociale, la mission spécifique de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASL) peut recevoir une subvention du Département. L'ASL consiste à proposer aux ménages le soutien d'un travailleur social spécialisé.

Je vous propose d'autoriser le Maire à solliciter pour ces différentes activités et missions, les subventions les plus élevées possibles.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Madame Even s'est interrogée sur la localisation de l'Espace santé jeunes et sur le devenir des locaux anciennement occupés Rue Thiers par cet espace. Il lui a été précisé que l'Espace santé jeunes est situé depuis 2008 dans le bâtiment Delory, les locaux de la rue Thiers ont quant à eux été vendus par adjudication par la Chambre des notaires le 5 juillet 2011. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 23 est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h56.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00